

CONFERENCE PERMANENTE DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Région Nord – Pas-de-Calais

Séance du mercredi 25 octobre 2006

La séance est ouverte à 9 heures 16 sous la présidence de M. DE SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON.– Mes chers collègues, je vous propose de commencer notre conférence. La salle est très grande et je souhaite que dans cette réunion de travail qui est aussi une réunion de décision nous évitions au maximum les apartés pour donner à cette séance toute son opérationnalité. Bienvenue pour cette deuxième conférence permanente en vous saluant tous, au-delà des élus, mes collègues de la Région qui sont présents Éric RENAUD, Myriam CAU, Jean-François CARON et quelques autres qui vont nous rejoindre. Monsieur le Secrétaire général, je vous salue et avec vous l'ensemble des services de l'État. Je salue naturellement M. le Président du Conseil économique et social régional, notre partenaire, notre complice aussi, dirais-je, dans la fabrication de cette dynamique régionale sur les questions économiques ainsi que les principaux acteurs : vice-présidents des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais mais aussi les présidents des chambres de métier, d'agriculture et de commerce, tous ceux qui ont une responsabilité essentielle dans le pilotage du Schéma régional de développement économique, auquel je souhaite associer quelques chefs d'entreprise qui nous accompagnent dans la conférence préparatoire à cette conférence permanente, où régulièrement nous examinons les dossiers les uns après les autres afin de proposer à l'ordre du jour des documents élaborés,

aboutis, négociés, regardés avec beaucoup de précision. Je salue aussi M. le Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations qui est avec nous ainsi que les parlementaires qui nous ont rejoints et qui cumulent les fonctions de parlementaires et, plus encore ce matin, les différentes présidences de leurs communautés. Enfin je salue tous les partenaires sociaux – au bout de la salle – qui constituent aux côtés des acteurs économiques, aux côtés des acteurs politiques, des collectivités publiques et de l'ensemble du corps consulaire avec l'État un pan tout à fait essentiel, déterminant même, de la conduite de notre Schéma régional de développement économique. Nous sommes plus nombreux qu'à la dernière conférence permanente, je n'en suis pas étonné. Ce nombre n'est pas seulement gage de qualité, mais il témoigne aussi du portage que nous entendons faire ensemble des questions à l'ordre du jour de notre réunion. S'il faut saluer quelque chose devant tout le monde, c'est l'œuvre collective que nous sommes en train de bâtir pour concevoir l'économie de notre région. Les noms disparaissent derrière cette dynamique collective. C'est ce que je souhaite retenir.

Nous sommes ici dans une séance de travail et de décision. Elle est conçue dans le cadre du Schéma régional de développement économique sur lequel je ne reviens pas, que nous avons adopté le 25 novembre 2005. Il prévoit que tous ceux qui sont ici se retrouvent pour définir ensemble un certain nombre de points sous trois formes : des avis, des missions d'enquête et des études, c'est-à-dire l'investigation sur un certain nombre de sujets précis, susceptibles de faire l'objet d'enquêtes plus approfondies.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je répète que nous sommes là dans une séance de travail et décision, nous ne sommes pas dans un forum politique, ce n'est pas une séance publique en dépit du monde. La séance est enregistrée par sténotypie et je vous demande dans chacune de vos interventions de préciser vos nom et fonction afin que cela apparaisse dans le compte rendu. Vous savez que depuis que nous avons créé ce Schéma régional de développement économique, sa préparation en amont, sa publication, l'ensemble des travaux de la conférence permanente, tout cela se retrouve

intégralement sur le site de la Région, tous les travaux sont en permanence consultables car nous souhaitons que cela se fasse dans la plus grande transparence.

Pour la séance d'aujourd'hui qui se veut très opérationnelle, et qui nécessite de notre part d'être très synthétiques dans nos interventions si nous voulons avoir terminé vers 12 heures 30, nous avons trois points à l'ordre du jour :

- le bilan ;
- les avis concernant les quatorze territoires ;
- trois avis et deux missions d'enquête que nous lançons aujourd'hui si vous en êtes d'accord.

S'agissant du bilan, il porte sur la création d'entreprise, l'international, l'innovation et la valorisation de la recherche, la veille et l'anticipation ; il porte aussi sur trois missions d'enquête qui sont les finalités de l'intervention publique sur l'économie, le BTP et la commande publique et la veille et l'anticipation. Ce bilan est pour moi déterminant et c'est la raison pour laquelle il est écrit dans le rapport et vous a été envoyé. Il n'y aura pas une seule réunion de la conférence permanente sans, comme premier point de l'ordre du jour, le bilan de l'action entreprise depuis la dernière conférence permanente, à savoir points forts et points faibles, réussites et échecs, objectifs atteints et objectifs non atteints. C'est déterminant pour avoir un fil conducteur permanent à nos travaux. Ce premier bilan est censé avoir été lu puisque vous l'avez reçu suffisamment à l'avance. Pour des amendements rédactionnels, faites-nous parvenir par mail vos corrections pour que nous les intégrions dans les documents ; s'il y a des désaccords de fond, une expression mal choisie qui pourrait induire quelque chose ne correspondant vraiment pas à ce que nous avons dit et à ce que nous devons dire, vous le direz vous-mêmes et sans hésitation.

Auparavant, j'ai proposé à deux personnes de faire une très courte intervention sur deux sujets dont le choix est complètement aléatoire. Je reconnais que c'est ma proposition et vous avez le droit de la contredire. Mais

il m'a semblé intéressant de donner la parole à M. CARON pour qu'il nous dise où il en est de la mission d'enquête dont le travail sur l'intervention publique sur l'économie est très structuré et lourd. Je propose ensuite de donner la parole à M. ALDEBERT qui représente la CRCI – il en a la vocation en étant président de la CCI – et qui nous fera « voyager » au travers de l'avis sur l'international. Nous avons pris aussi un avis sur l'international et il est intéressant de savoir si ces deux points ont cheminé. J'avais le choix entre quatre avis et trois missions d'enquête, j'ai choisi pour des contraintes horaires une mission d'enquête et un avis mais cela ne signifie par pour autant que je n'ai pas de considération pour les cinq autres. La parole est à M. CARON.

M. CARON.– Merci, Monsieur le Président. Je vais être rapide, d'une part parce que nous n'avons que deux séances opérationnelles de travail et que nous sommes à mi-chemin du mandat de la première étape jusqu'à décembre-janvier, d'autre part parce qu'un certain nombre d'éléments apparaissent dans le rapport.

Notre Schéma régional de développement économique a posé la question du sens de l'intervention publique en économie, des finalités poursuivies, ce qui, à l'analyse de l'ensemble des schémas régionaux de France, est une innovation : nous sommes la seule Région à se poser ce type de question et ce n'est pas par hasard : il existe une culture de l'innovation sociale dans la région et nous osons nous affronter à ce sujet complexe. Dans cette mission d'enquête et dans ce parti pris il y a une prise de risques puisque nous ne nous attaquons à rien d'autre qu'aux fondamentaux de l'économie et des rapports entre économie et société, à la question de savoir ce qui justifie qu'une intervention publique sur argent public s'engage en matière économique.

Je veux remercier tous les acteurs de cette commission d'enquête car ce n'est pas facile d'oser affronter ce sujet et de le faire sous le regard des autres. Nous avons beaucoup d'acteurs autour de la table, des acteurs du monde de l'entreprise, des syndicats, du mouvement social, des associations de chômeurs, des économistes, des territoires, etc. Chacun a essayé de se

confronter à cette question avec ses méthodes : historiquement un certain nombre d'entreprises se posent des questions sur leur responsabilité vis-à-vis du territoire, de la société, les syndicats ont développé des méthodes, les universitaires ont développé avec la RSE (responsabilité sociale des entreprises) des approches plus instrumentées pour traiter cette question.

Ce sur quoi nous travaillons, c'est donner la figure d'un nouveau modèle de développement. L'un des acquis de cette commission d'enquête est que chacun convient que globalement notre modèle actuel génère un certain nombre de limites, qu'il s'agisse de la lecture de la montée exorbitante du chômage depuis quelques dizaines d'années, de la question des inégalités sociales ou des impacts sur l'environnement – ce n'est pas ici que je vais reprendre la question du carbone mais elle est de nature à bouleverser profondément l'économie et la société. Nous essayons donc de donner la figure de ce nouveau modèle, qui peut servir de base à des méthodes plus opérationnelles – c'est la question des critères de l'intervention publique, qui viendra dans un second temps.

Nous essayons de tenir une approche pragmatique en analysant ce que les uns et les autres ont pu produire sur le sujet et en écoutant ce que par exemple les universitaires les plus pointus sur le sujet ont à nous dire pour donner de la perspective à nos travaux tout en gardant cette approche pragmatique. Pour terminer, nous avons analysé les schémas régionaux de développement économique de toutes les régions de France, une analyse comparative intéressante. Nous avons essayé de traiter la question des biens communs poursuivis car poser la question des finalités de l'intervention publique renvoie aux biens communs que l'on poursuit. Un certain nombre d'éléments sont partagés, peuvent permettre de construire une politique publique partagée en la matière. Nous avons décrypté des expériences de RSE avec des méthodologies sur les critères ; ces démarches sont des jalons pour la production de notre rapport.

Pour finir, encore une fois, je voudrais remercier chacun parce que l'état d'esprit est vraiment celui que M. de SAINTIGNON attend dans les travaux du

Schéma régional de développement économique ; chacun y vient avec sa bonne volonté, dans le respect des autres, bien que les points de vue ne soient pas simples, vous l'imaginez, à coordonner autour de cette question sensible. C'est l'un des premiers résultats de cette gouvernance nouvelle que Pierre de SAINTIGNON souhaite : s'écouter et coproduire ensemble sur ce qui est un peu plus qu'un petit virage. Nous avons une ambition et en même temps nous vous demanderons d'être indulgents parce que le sujet est compliqué.

M. de SAINTIGNON.– Je vous confirme que cette commission d'enquête a bien œuvré au vu des réunions et de la densité de ceux qui y participent. Merci. La parole est à M. ALDEBERT.

M. ALDEBERT.– Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rappeler les actions qui ont été engagées sur l'international et d'abord les ambitions. Lors de la conférence permanente du 24 mai, différents métiers et différents objectifs ont été identifiés autour de l'ambition internationale de la région Nord – Pas-de-Calais :

- la promotion de notre région et la recherche d'investisseurs avec comme objectif de rester une des premières régions françaises en termes d'investissements étrangers ;

- l'internationalisation de nos PME régionales avec comme objectif de conforter les parts de marché des entreprises régionales exportatrices et de favoriser l'émergence de nouveaux exportateurs, notamment à travers l'innovation et les nouveaux produits ;

- la communication internationale avec comme objectif de construire l'image internationale de la région ;

- le lobbying européen et la coopération décentralisée avec comme objectif de développer les relations avec les pays émergents et avec l'Europe de l'Est.

L'état des lieux est actuellement encourageant : depuis le début de l'année 2006 165 projets ont été traités par NFX et treize ont été gagnés. 85 diagnostics export entreprises ont été réalisés par le réseau des chambres

de commerce, 117 entreprises ont été accompagnées par le département Salons internationaux dans douze pays pour exposer leur savoir-faire et attaquer de nouveaux marchés. Un site internet régional qui est un portail dédié à l'international a été mis en place.

Il nous reste cependant d'importants défis à relever pour développer les synergies entre les différents métiers de l'international qui ne visent pas les mêmes cibles mais qui souvent peuvent être complémentaires. Nous devons travailler sur les points faibles de nos dispositifs actuels, en particulier l'atomisation des acteurs, des missions, des intervenants qui donnent souvent une concertation et une lisibilité globales très insuffisantes.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'avis international du Schéma régional de développement économique, des actions sont d'ores et déjà engagées : premièrement, la réorganisation du réseau des chambres de commerce à l'international. Dès le 1^{er} janvier 2007, les collaborateurs spécialisés à l'international de toutes les CCI régionales seront rassemblés au sein d'un service unique dénommé CCI international Nord – Pas-de-Calais, ce qui permettra une lisibilité et une efficacité accrues des prestations proposées. À cette occasion les missions des chambres de commerce sont réorganisées sur trois axes. D'abord, nous aurons des conseillers sectoriels qui viendront progressivement appuyer les pôles d'excellence régionaux pour coller au Schéma régional de développement économique. Ensuite, nos spécialistes géographiques seront redéployés sur six zones différentes permettant de couvrir le monde entier mais surtout d'accompagner les opérateurs sectoriels dans leur mission. Enfin, les compétences thématiques de CCI international, à savoir l'observatoire des exportateurs, les différents sites de perfectionnement que nous pouvons développer, le centre de documentation internationale, le département juridique et fiscal, le département Foires et salons, seront développées avec l'appui financier du Conseil régional et les partenaires pour constituer une véritable boîte à outils de l'exportateur destinée à l'ensemble des acteurs et des entreprises régionales.

Concernant la structuration des pôles d'excellence et de compétitivité, les entretiens réalisés avec quinze structures représentant les secteurs d'activité liés aux pôles d'excellence font apparaître des actions déjà existantes à l'international ainsi que de nouveaux projets importants. Un premier comité technique opérationnel s'est réuni le 25 septembre, il a été co-animé par le Conseil régional et les réseaux des chambres de commerce en présence des représentants des pôles d'excellence et le NFX. Axée dans un premier temps sur la problématique de l'internationalisation des PME, la démarche repose sur l'idée de coordonner les approches sectorielles thématiques – et en deuxième lieu et secondairement géographiques – en proposant quelques axes structurants : d'abord, créer les conditions de la collaboration entre les acteurs des pôles, les chambres de commerce, le réseau Investir en Nord – Pas-de-Calais. Ensuite, identifier les projets d'accompagnement à l'international des adhérents des pôles *via* l'Observatoire des échanges internationaux et les pôles eux-mêmes ; apporter des services d'accompagnement spécialisé aux pôles d'excellence, par exemple les spécialistes géographiques ou thématiques dont nous disposons actuellement ; mettre en place une boîte à outils de l'international, véritable programme opérationnel commun permettant d'atteindre les objectifs visés ; mettre en place une analyse et une évaluation des actions engagées reposant sur des indicateurs et un tableau de bord.

M. de SAINTIGNON.– Merci. J'en profite pour excuser Patrick (*inaudible**) qui est à l'étranger pour son entreprise, pour saluer l'arrivée de Philippe RAPENEAU, élu régional, et saluer la présence du directeur général des services de la Région et au-delà de lui l'immense travail des collaborateurs de la Région qui ont préparé cette séance avec beaucoup de précision et d'engagement.

Je donne la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer sur le bilan.

M. PERRAULT.– responsable de la CFDT régionale. Je souhaite intervenir pour m'associer à l'expression de M. CARON concernant la mission d'enquête sur l'intervention publique. Il est effectivement important de réfléchir sur le mode de développement à choisir pour demain. Il faut insister

sur la notion de développement durable en prenant en compte les trois critères, les trois composantes de ce développement durable.

Je voudrais aussi intervenir sur le deuxième point, l'action économique à l'international. J'ai lu avec attention le bilan qui en a été fait. J'interviendrai sur la partie du lobbying européen et de la coopération transfrontalière. Je voudrais insister sur la nécessaire coopération des organisations syndicales, voire des partenaires sociaux, au sein d'une structure qui travaille dans ce domaine, le Conseil syndical interrégional. Dans son plan de travail, le CSI a quatre priorités qui reprennent le dialogue social, les freins à la mobilité et les districts transfrontaliers. Ces priorités qui sont l'objet d'un travail du CSI ne peuvent que contribuer au développement économique de notre région à l'international et j'insiste pour que cela soit pris en compte dans les futurs travaux de ce secteur.

M. BEUGIN.– Secrétaire du comité régional CGT. Concernant l'intervention de M. CARON que je partage, notre organisation a donné une contribution portant peut-être plus sur les suites. Nous avons parlé de définition de critères ; ne serait-il pas approprié d'aller vers une expérimentation dans un territoire, d'aller peut-être vers une charte des bonnes pratiques et de voir concrètement comment travailler l'ensemble de ces critères du dialogue social, environnementaux ou autres, et les mettre en œuvre dans la région ?

M. SOHET.– FO. Je voudrais souligner que nous apprécions l'importance du travail engagé par le Conseil régional pour identifier les besoins des territoires au plus près du terrain dans le souci de l'harmonisation et de la cohérence des dispositifs engagés dans le cadre du Schéma régional de développement économique. Les propositions qui ont été faites et l'état d'avancement des travaux, notamment des réflexions présentées par M. CARON, nous semblent pertinents.

Pour autant, il faudra qu'à un moment donné nous sachions aussi cibler nos actions en évitant toute dilution et harmoniser les ambitions de la Région avec ses moyens.

En préliminaire en quelque sorte des travaux de cette commission, je voudrais souligner que le concept de développement durable nous semble toujours devoir être précisé, relativisé et, pour ce qui concerne notre organisation syndicale, ne pas devenir un tabou absolu. Merci.

M. DE SAINTIGNON.– D'autres remarques sur ce bilan ? Je répète que vous pouvez nous les faire passer par mail et nous ferons les amendements qui conviennent. Sachez que ce document sera soumis à l'appréciation de l'assemblée annuelle du Schéma régional de développement économique qui se tiendra le 22 décembre ici, dans le grand amphithéâtre du Palais de la musique. Nous y inviterons l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la région pour une réunion de bilan du Schéma régional de développement économique et de prospective. Ce rapport fera partie des éléments communiqués à l'ensemble des membres de la conférence annuelle.

Je vous propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour, point crucial. Il concerne les trois documents que vous avez, gros documents parce les délibérations ont été nombreuses. Ils parlent des quatorze territoires de la région ; ils n'ont pas vocation à être un point d'arrivée mais un point de départ d'un nouveau processus, d'une nouvelle culture, d'une nouvelle organisation de notre réflexion économique pour la région Nord – Pas-de-Calais. Je vais évidemment soumettre ces avis à votre débat avec tout d'abord les remarques suivantes.

Premièrement, nous avons choisi les bassins d'emploi comme territoire d'analyse pour ces avis. Cela nous paraît être l'échelle économique pertinente. Elle correspond aux bassins d'activité et est globalement cohérente avec les frontières administratives des intercommunalités. Ensuite, au cœur de ce sujet se trouve la volonté de décliner de manière forte et opérationnelle ce qu'il en est du dialogue nécessaire entre le local et le régional ou quand le local est porteur de l'intérêt régional, autour notamment de l'excellence économique mais aussi d'un certain nombre de stratégies économiques industrielles ou de services, grandes et petites ; comment décliner dans l'autonomie des délibérations locales une politique régionale qui serait dès lors, parce que nous

sommes tous ensemble, la consolidation des politiques locales ? Enfin, le troisième point de référence est d'apprécier la méthode dans laquelle nous sommes engagés ; une grande partie a été définie par le Schéma régional de développement économique que nous avons voté ensemble et qui dit, au travers des différents avis, des mises en jeu, des principes fondateurs, ce qu'est le fondement même de notre réflexion sur le terrain. Mais la deuxième question, que nous analysons aujourd'hui, est la façon dont nous allons être capables de définir pour chaque territoire quelque chose qui lui est propre. Je suis pour ma part très fier que nous ayons pris le chemin du dialogue ensemble sur chacun de ces territoires. À quoi sommes-nous parvenus pour ce matin qui est, je le répète, un point de démarrage d'un long processus ? Nous avons identifié pour une première fois tous ensemble ce qu'est le contexte économique d'un territoire, ce que sont sa force, ses enjeux, ses points forts et faibles. À partir de ce diagnostic, nous avons décidé de pousser le bouchon plus loin en disant : sur ce diagnostic que pouvons-nous imaginer pour le court, le moyen et le long terme en termes de plan d'action ? Plus encore, si nous sommes capables d'identifier ce qu'est ce court, ce moyen et ce long terme, que sommes-nous capables d'écrire qui constitue un point de repère sur le plan financier de ce que peuvent être nos engagements sur cette politique économique ? Le pari était lourd car dans cette région nous sommes nombreux, en territoires, en acteurs : 80 intercommunalités, trois communautés urbaines, treize chambres de commerce, de métier, d'agriculture, une Région, deux Départements et l'ensemble de leurs partenaires. Nous sommes nombreux à être décideurs, à engager, chacun dans son coin, nos politiques, y compris les politiques économiques, et de manières diverses ; nous n'avions pas l'habitude de parler ensemble, nous n'avions pas l'habitude de mettre ensemble sur un papier nos convictions partagées. Pour moi, c'est une grande fierté que d'être parvenu à ce premier résultat. Il est fondateur d'un nouveau comportement dans cette région car la mise en œuvre opérationnelle se fera sur le terrain avec un point de repère, qui nous est fort puisque nous l'aurons adopté ensemble, et une

gouvernance éclairée. À cet égard avec l'accord de M. CARON, j'ai proposé au président de la Région que les élus responsables des schémas régionaux se réunissent, se concertent pour que nous convenions d'une gouvernance commune sur les territoires. Nous n'allons pas faire une gouvernance par schéma, vous imaginez toutes ces gouvernances les unes à côté des autres avec les pertes en lignes que cela pourrait provoquer. Nous avons la capacité à partir de cette dynamique des schémas d'organiser sur les territoires une présence de nos différentes responsabilités pour mieux gouverner ensemble l'ensemble de nos questions, je parle là principalement des questions économiques.

Vous avez accepté de rentrer dans cette dynamique, je vous en remercie chaleureusement. Sur les documents produits que nous allons regarder, nous avons des points de vue, nous avons bien avancé sur les contextes, sur les enjeux, nous avons commencé à bien tracer ce que peut être notre plan d'action à moyen terme. C'est un trésor inestimable car dès lors que nous l'aurons adopté, cela devient notre premier socle commun, pratiquement un guide pour nos propres délibérations. Nous, élus de la Région, nous entendons bien qu'on continue à nous laisser délibérer sereinement en toute liberté comme vous, présidents de chambre de commerce, de département ou de chambre des métiers, vous entendez bien continuer à délibérer en pleine liberté selon vos propres politiques mais, en tant que vice-président économique de la région, je me sentirai fortement engagé par nos délibérations collectives pour proposer le débat à la Région sur notre politique économique.

Naturellement tout cela reste à préciser, ce ne sont pas des documents contractuels, notamment les comptes d'exploitation – on tente de bâtir un compte d'exploitation pluriannuel multi-financeurs. Des éléments doivent être précisés, il y a eu des erreurs dans la communication d'informations qui ont fait l'objet de premiers *errata* que vous avez trouvés sur la table. Nous devons préciser tout cela. Les ordres de grandeur sont ceux que je pensais quand nous avons lancé cette dynamique ; la Région gère environ 60 millions

d'euros par an de financements en direction de l'action économique. Dans les trois documents qui sont des documents *a minima* puisqu'ils n'incluent pas toutes les chambres de commerce – il en manque deux –, pas toutes les agglomérations – il en manque 40 sur 80, les plus petites agglomérations en volume. En revanche toutes les communautés urbaines sont présentes et les deux départements –, c'est 330 millions d'euros pour l'année 2007. Telle est la force économique du Nord – Pas-de-Calais pour l'année 2007. Ce sont des sommes tout à fait considérables. Dès lors, si nous sommes d'accord pour réfléchir – et nous le sommes puisque nous l'avons écrit ensemble – sur ce que sont les enjeux d'un territoire, pour dire ce que sont les perspectives économiques de ce territoire, si nous avons été d'accord pour commencer à flécher ce que peuvent être les volumes financiers approximatifs des différentes collectivités dans la question économique, nous serons d'accord dans notre gouvernance partagée, ici comme sur le terrain, pour interroger la pertinence des actions que nous mettons en œuvre à l'intérieur de ce que sont nos priorités économiques sur la région. En d'autres termes, pour parler un peu crûment, en avons-nous pour nos 330 millions en termes de résultats ? L'argent que nous mettons sur les différentes thématiques atteint-il ses cibles ? Est-ce que avec le même argent nous pouvons avoir, grâce à notre réflexion collective, une opérationnalité, une efficacité plus importantes au service de notre région, de son développement, de son épanouissement, donc de l'emploi pour nos concitoyens ? Tels sont les enjeux de cette partie qui a été menée avec passion par tout le monde.

À vous maintenant de vous exprimer. Je vous rappelle la règle du jeu : ces trois documents, qui sont censés avoir été lus, sont des documents d'orientation. Ce ne sont pas des documents contractuels. C'est le fléchage que nous avons voulu faire en commun sur ces questions. Vous aurez à vous exprimer pour faire part de vos remarques. Toute erreur ou omission doit être corrigée même si elle s'explique pour un exercice premier qui est de taille et pour lequel nous n'avons pas tous les points de repère. L'important est que vous puissiez dire ce que vous pensez de tout cela car au terme de ce débat je

vous demanderai d'approuver ou de désapprouver ces avis des territoires qui deviendront un socle à partir duquel nous allons construire nos nouvelles relations.

Je vous cède la parole, en sachant qu'au fil de toutes les rencontres sur les territoires et dans le cadre de la préparation de cette séance j'ai déjà un certain nombre de souhaits d'intervention, que j'accorde volontiers. Mais tous ceux qui le veulent auront la parole avec la même règle, être le plus court et le plus synthétique possible. La parole est à M. LEGENDRE pour la communauté d'agglomération de Cambrai.

M. LEGENDRE.– Merci, Monsieur le Président. J'ignorais que j'aurais à inaugurer les propos. Je voudrais dire combien je me réjouis de retrouver dans ce territoire ce qui a été formulé à propos du Cambrésis lors des débats qui se sont tenus à Arras et de constater que ce n'est pas simplement la somme des attentes ou des espérances d'un territoire mais que cela marque aussi l'attente d'actions qui vont être réalisées dans le Cambrésis au service de l'intérêt de la région. Quand on parle d'organiser sur l'ancien aérodrome militaire de Niergnies un terrain de près de 300 hectares, c'est l'occasion de tenir prêt au service de la région un grand terrain susceptible de recevoir un investissement internationalement mobile. Il n'y a pas énormément de terrains de cette taille dans la région. Quand on évoque Marquions, on a là un objectif d'intérêt national, européen, et pas seulement de l'intérêt du territoire de l'Artois ou du Cambrésis.

Je voudrais simplement attirer l'attention sur un problème qui ne doit pas toucher que le territoire du Cambrésis. L'État et un certain nombre d'organisations sont en train de réaliser des actions de modernisation, c'est-à-dire de concentration sur certains sites et de disparition de présence ailleurs. Ceci se fait de manière verticale et si chaque administration ou organisme public mène la même réflexion de modernisation en ignorant ce que fait le voisin, le résultat est une perte de matière grise et de présence de responsables en situation de prendre des décisions. C'est évidemment un affaiblissement pour le territoire concerné. Quand nous faisons ce travail, il

faudrait avoir une réflexion sur la charge donnée à chaque territoire ou à chaque agglomération, puisque nous avons la chance d'avoir une région avec une armature urbaine bien distribuée et bien hiérarchisée. Il serait intelligent et important de réfléchir à la fonction dévolue en matière administrative ou para-administrative à chacune de nos agglomérations, son travail n'étant pas simplement de répondre aux besoins de son territoire d'influence immédiat mais de prendre une part de travail régional. Sinon, nous allons accélérer le processus de concentration sur quelques pôles, avec perte de matière grise et de réactivité pour d'autres territoires. Voilà le complément que je voulais apporter à la réflexion, mais pour ma part, je retrouve largement ce que nous avons évoqué dans la fiche concernant le territoire du Cambrésis.

M. DE SAINTIGNON.– La part de travail régional dans chacun des territoires est une question essentielle que nous nous sommes posée dans le tour de la région et dans la préparation de ce document et que nous devons retenir comme un élément fort car c'est notre organisation du territoire qui va ou non donner du crédit opérationnel à tout ce que nous sommes en train de décider. Je l'ai dit dès que nous avons présenté le schéma : l'économie régionale doit être tirée par tous les bouts du territoire régional. Dans chaque bout du territoire, c'est l'addition de ces pôles d'intérêt régional qui fait la force de frappe économique du Nord – Pas-de-Calais.

M. VANLERENBERGHE.– Président de la communauté urbaine d'Arras. Je dois dire que j'ai lu attentivement l'avis que vous avez donné sur le territoire de l'Artois. Je parlerai plus exactement sur l'ensemble du pays d'Artois, laissant à d'autres le soin de parler du Ternois. Globalement je me retrouve dans cet avis mais je voudrais simplement insister sur certains points. Premièrement il est important de bien comprendre que nous ne sommes pas sur une terre qui pourrait paraître privilégiée parce que le chômage y est inférieur à la moyenne régionale. Être à 9 % aujourd'hui sur notre bassin d'emploi, c'est honorable quand on se compare mais ce n'est certainement pas l'objectif que nous nous fixons. Nous avons l'ambition de réduire le chômage et d'essayer d'atteindre le plein-emploi. Cela doit être l'objectif de ce Schéma

régional de développement économique. Comment y arriver ? En nous appuyant sur nos points forts, le tertiaire. On l'a peut-être un peu trop ignoré sur l'Arrageois. Nous sommes chef-lieu de département et à Arras le tertiaire représente 80 % de l'activité, pour moitié un tertiaire administratif, pour moitié un tertiaire commercial, privé. J'insiste sur ce point. Nous faisons de gros efforts pour nous rendre attractifs dans ce domaine et créer les équipements indispensables pour créer dans un site bien desservi sur le plan routier ou ferroviaire toutes les conditions pour jouer un rôle au niveau régional entre Paris et notre métropole lilloise.

Deuxièmement, nous nous sommes dotés d'une boucle numérique sur laquelle nous avons beaucoup investi pour essayer d'irriguer notre territoire. C'est un avantage concurrentiel important pour attirer sur notre territoire – mais aussi au service de la région – des activités qui ont déjà besoin et qui auront besoin dans l'avenir de forts débits en termes numériques et informatiques.

Nous n'oublions pas que l'industrie reste pour nous la base du développement économique pour créer les richesses. Nous mesurons les difficultés qui existent sur notre territoire, je rappellerai les problèmes que nous connaissons avec Stora Enso et que nous avons connus auparavant avec Rhodia. Nous mettons tout en œuvre pour sauver ces industries.

Mais nous misons également sur le développement dans l'agroalimentaire. Vous avez bien voulu nous reconnaître comme un pôle d'excellence avec nos voisins et amis de Cambrai, nous sommes tout à fait d'accord pour travailler ensemble, pour développer une gouvernance forte, territoriale mais irriguant évidemment toute la région. C'est un point important. Nous avons réussi à créer autour d'Adrianor un pôle de recherche et de développement qui peut servir de modèle à d'autres activités de recherche ; je pense que nous devrions – et nous comptons sur votre soutien – créer avec l'université d'Artois qui, je le rappelle, est aussi sur le territoire en pôle éclaté, un lieu à la manière américaine où l'on peut féconder, créer,

innover. Telle est notre intention. C'est l'élément fort, déterminant pour essayer d'apporter un plus dans la création d'entreprises agroalimentaires.

Je terminerai en évoquant le tourisme. Nous avons la chance dans notre région d'avoir un certain nombre de villes qui ont une capacité et une qualité patrimoniales incontestables, trop longtemps ignorées. Arras en fait partie. Il faut que nous puissions à partir d'Arras créer un réseau puissant pour le développement touristique et notamment du tourisme de mémoire.

Monsieur le Président, je pense en avoir assez dit sur notre volonté de développer et de nous appuyer sur nos points forts pour développer une politique économique ambitieuse, au service de la région. Pour cela deux ou trois conditions sont nécessaires. Il faut que nous puissions avoir les infrastructures nécessaires. Nous nous sommes engagés pour l'A 24, un facteur déterminant pour l'irrigation notamment du territoire du sud de l'Artois et du Ternois mais c'est vrai aussi pour nos voisins de Lens et de Béthune. Je pense aussi à la rocade est, axe de contournement indispensable pour desservir nos zones d'activité qui se trouvent plutôt à l'est et qui peuvent contribuer à renforcer des secteurs en difficulté. Je pense aussi à la plateforme d'activité de Cambrai Marquions sur le bord du canal Seine-Nord et à la liaison ferroviaire entre Cambrai et Arras. Tout cela ne se fera pas en un jour ni sur la durée du plan mais nous comptons sur vous pour nous aider dans ce domaine indispensable pour l'attractivité de notre territoire.

M. BACHELET.– Pour le pays du Ternois. Merci, Monsieur le Président de me donner la parole après l'Artois auquel nous sommes souvent assimilés – Artois-Ternois –, non pas que nous ne voulions pas appartenir à l'Artois mais ce sont aujourd'hui deux territoires tout à fait différents au niveau économique. Nous aimerions savoir si par la suite nous serons toujours assimilés à l'Artois dans le traitement de nos dossiers alors que nous avons des données différentes quand on commence à faire des études au niveau de l'emploi, de la démographie, de l'évolution économique.

Les enjeux du Ternois sont différents de ceux de l'Artois : nous avons un paysage que nous voulons sauvegarder, des enjeux économiques et une

richesse tout à fait différents, un réseau routier à améliorer. Le taux de chômage en Ternois est sensiblement supérieur à la moyenne du département, ce qui est pour nous un souci permanent. Comme nous avons très peu d'entreprises sur notre territoire, toute notre matière grise a tendance à s'expatrier sur d'autres territoires.

Notre volonté est d'avoir sur notre territoire un développement raisonné et raisonnable. L'enjeu économique de demain sera de maîtriser cette emprise du foncier, cette disparition sur nos communes qui peut être dangereuse. Le réseau est à améliorer sur notre territoire, M. VANLERENBERGHE vient de parler de l'A 24 : nous sommes tout à fait vigilants et tout à fait d'accord sur le principe. Le doublement de l'A 39 est aussi un enjeu intéressant car c'est le passage obligé sur le Ternois pour la Côte d'Opale et vous voyez les enjeux que cela peut représenter sur notre territoire.

Un de nos points faibles tient dans la couverture en haut débit. Même si le département nous dit avoir réussi l'opération, chez nous 15 à 20 % du territoire n'est pas couvert par le haut débit. Or c'est un enjeu indispensable si nous voulons que des entreprises continuent à s'installer ou tout au moins continuent leur activité sur nos différents bourgs centres et sur les petites communes.

Nos points forts seront le tourisme vert, car nous sommes un pays de passage, l'agroalimentaire sur un secteur très rural et l'agriculture – 75 % du territoire est couvert par l'agriculture. Le souci va être, pour maintenir cette identité rurale, de garder les élevages sur nos territoires. L'agriculture sera un point fort de l'économie à soutenir dans les projets que nous pourrions avoir.

M. de SAINTIGNON.– Je vous fais mes excuses pour le bug important qui a concerné votre territoire – c'est présent dans l'*erratum* –, assez inévitable dans l'exercice que nous nous sommes imposé car, encore une fois, nous construisons notre démarche. Quant au haut débit, nous allons nous retrouver dans quelques instants sur la délibération haut débit qui a précisément pour objectif de combler les lacunes qui pourraient demeurer sur votre territoire.

M. WACHEUX.– Président d'Artois comm, l'agglomération de Béthune-Bruay. Je ne vais pas paraphraser ce que nous avons déjà produit par écrit sur les enjeux, les atouts mais aussi les besoins du territoire, sur les objectifs ou les stratégies imaginés. Je vais d'abord rappeler que nous avons été invités à une conférence territoriale à Lens en mai 2005 où j'avais exprimé l'adhésion de notre agglomération sur le choix des enjeux repris dans le cadre du Schéma régional de développement économique, ce que nous avons confirmé par une contribution écrite, produite au mois de juin suivant. D'une certaine façon c'est une adhésion qui s'exprimait depuis 2003 puisque c'est à ce moment-là que nous avons contractualisé au titre du PLDAIE.

Aujourd'hui nous avons apporté notre participation à l'élaboration du document qui marque la complémentarité entre les intercommunalités et la Région dans ce domaine de l'action économique. Vous avez eu raison d'insister sur la limite à laquelle nous sommes confrontés, qui concerne les éléments financiers. Il est important que nous partagions l'évaluation faite des moyens nécessaires sans avoir le sentiment d'un engagement contractuel ; des révisions seront peut-être nécessaires.

Je voudrais insister sur deux aspects. Le premier concerne les moyens opérationnels qui seront mis au service des objectifs de ce Schéma régional de développement économique, en particulier la création et le développement d'entreprises. J'avais insisté dès 2005 sur le fait qu'un point essentiel à mon avis ne figurait pas dans le document et il n'a pas fait jusqu'à aujourd'hui l'objet d'une concertation avec les territoires : celui des aides à l'immobilier d'entreprises, notamment en direction des PME et PMI. C'est peut-être une préoccupation moins forte dans un certain nombre de secteurs du territoire où la loi de l'offre et de la demande s'exprime pleinement. Mais il y a un certain nombre de zones, en particulier issues de la reconversion, où le problème se pose avec davantage d'acuité. J'ajoute que la disparition de certains fonds ou la réduction significative de certaines enveloppes européennes ou d'État rendent d'autant plus indispensable la réflexion ou la négociation avec la Région dans la perspective du soutien qui pourrait être apporté dans ce

domaine. On sait bien que l'implantation de PME-PMI, autant que leur développement endogène d'ailleurs, demeure un axe important et peut-être le principal vecteur porteur d'emplois potentiels. Évidemment, on contribue à renforcer leur environnement par des actions collectives, on essaie de développer la recherche développement, la formation et c'est un enjeu stratégique incontournable que nous mettons en œuvre. Mais c'est aussi par des réalisations au quotidien, par l'accueil et le développement que nous pouvons effectivement accompagner, que nous pouvons opérer le maintien de notre compétitivité régionale et que se structure l'assise de nos développements futurs. C'est pourquoi je voudrais ici renouveler ma demande d'échange pour bâtir ensemble notre stratégie en matière d'immobilier d'entreprises, les intercommunalités ne pouvant assumer seules le poids de cet élément d'interventionnisme économique qui est probablement déterminant.

Le deuxième aspect est plutôt ce que j'appellerais une disposition d'esprit pour la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique. Évidemment, l'objectif est de mobiliser des acteurs, des ressources, des capacités locales et régionales et cela se fait à travers les politiques de filière, de recherche et d'innovation, de création d'activité, de formation et insertion, tous les objectifs qu'ensemble nous prétendons servir. La démarche du Schéma régional de développement économique se veut structurante pour le territoire et motrice pour la dynamique locale. Il me semble qu'elle doit être aussi à même de recevoir et d'accompagner des propositions novatrices émergeant du territoire tant au plan de la construction des réflexions que des montages opérationnels. Il me semble indispensable, si on veut que cette démarche de Schéma régional de développement économique demeure dans les années qui viennent vivante et stimulante, qu'on ne considère pas les choses comme gravées dans le marbre, une fois qu'elles auront été décidées pour la période de contractualisation à venir. J'entends par là qu'il m'apparaît nécessaire de disposer d'une certaine réserve d'adaptation, d'une capacité à savoir bouger les lignes en certaines occasions,

de façon à expérimenter des intentions qui soit répondent à une spécificité territoriale particulière, soit au contraire seraient à même par leur caractère d'être reproductibles et de bénéficier à l'ensemble de la collectivité régionale si elles s'avéraient concluantes. Je souhaiterais que cette proposition, sans qu'elle soit érigée en principe, soit tout au moins de l'ordre de la disposition d'esprit partagée et au moins admise en termes d'alternative possible à l'application de règles strictes même si on les sait plus ou moins rendues nécessaires par la complexité des dispositifs.

M. de SAINTIGNON.– Je retiens vos derniers propos comme un principe. Il est totalement déterminant de bien comprendre que nous sommes là avec un point d'étape. Il est formalisé par écrit parce qu'il est important que nous ayons des points de repère d'une dynamique collective qui se résume de la manière suivante : nous parlons ensemble pour agir ensemble. Réservez-vous la capacité d'adapter nos lignes et politiques en fonction des événements, des conjonctures et des analyses qui se feront au fil du temps au travers de toutes les collectivités qui naturellement gardent leur capacité de délibération par ailleurs.

M. GRISET.– Président de la Chambre régionale des métiers. Je ne vais pas évoquer un territoire particulier puisque les entreprises artisanales sont par essence des entreprises qui peuvent s'implanter dans l'ensemble des territoires de notre région. Notre région par obligation, parce qu'il y a eu beaucoup de secteurs d'activité d'industries qui ont disparu, mais aussi grâce à une volonté politique très forte, a une stratégie claire. M. CARON a évoqué le fait qu'il y a eu une vraie volonté politique pour transformer notre région sur le plan économique. Peut-être faut-il rappeler que dans notre région comme d'ailleurs en France plus de 90 % des entreprises ont moins de vingt salariés ; il est certes important d'avoir de très grandes entreprises mais n'oublions pas cette réalité : 90 % des entreprises ont moins de vingt salariés. M. le Président l'a dit tout à l'heure, les chambres de métier sont autonomes mais, je le dis aussi, elles sont solidaires de l'action que la Région souhaite mener sur la transformation de son économie. Nous nous sommes totalement investis

dans le PRCTE avec des résultats qui peuvent se mesurer très concrètement. Nous sommes passés de 82 entreprises artisanales pour 10 000 habitants à 92 en quatre ans. Si nous étions à la moyenne nationale, c'est plus de 15 000 entreprises que nous pourrions créer dans cette région et donc 60 000 emplois en plus que nous pourrions apporter à la région. L'effort entrepris et les résultats obtenus doivent générer une continuation et notre région mettra environ vingt ans à se mettre au niveau des autres régions françaises dans ce domaine.

Concernant le PRCTE nous aimerions continuer à le créer et que la Région s'engage sur un axe essentiel, la transmission d'entreprise. Soyons tous conscients que nous avons aujourd'hui plus de 30 % des chefs d'entreprise qui ont plus de cinquante ans et que sur l'ensemble des territoires dans ces dix années il est indispensable de pouvoir transmettre les entreprises qui existent, qui sont rentables, qui ont des salariés, des marchés et qui faute de repreneurs risqueraient de disparaître. Nous souhaitons donc un vrai plan de bataille sur la transmission d'entreprise. Il faut naturellement pouvoir continuer à développer l'esprit d'entreprise, à faire comprendre aux habitants du Nord – Pas-de-Calais qu'ils ne sont pas plus incompetents qu'en PACA, Rhône-Alpes ou ailleurs et que le fait de reprendre une entreprise est quelque chose de tout à fait possible dans cette région.

Nous avons également, grâce à une stratégie très claire, grâce à la volonté du président PERCHERON, de Mme FILLEUL et avec l'appui efficace des services de l'État, signé il y a quelques mois un contrat d'objectifs et de moyens en ce qui concerne le développement de la formation. Le développement de nos entreprises dépend aussi de la capacité d'avoir des salariés qualifiés et des chefs d'entreprise qui pourront reprendre les entreprises et développer les emplois. Ce contrat d'objectifs et de moyens qui va nous permettre sur l'ensemble du territoire de notre région d'offrir une offre de formation adaptée à nos entreprises est un excellent moyen de pouvoir trouver demain toutes les ressources humaines dont nous avons besoin. Peut-être, en ce qui concerne la formation continue, faut-il souhaiter

que la Région accepte de s'engager également dans notre secteur ; c'est aujourd'hui un vrai problème pour nos salariés qui ont besoin de s'adapter à l'évolution de l'économie.

À côté de ces deux piliers, nous en souhaitons un troisième qui transparaît dans les fiches présentées aujourd'hui ; il consisterait à mettre en place un vrai plan régional du développement de l'artisanat. A côté du PRCTE, un PRDA, qui nous permettrait sur des domaines aussi importants que l'emploi dans notre secteur, que l'innovation, la démarche qualité, le développement, l'aspect commercial, l'internationalisation, le marketing, les nouvelles technologies, l'accès aux commandes publiques... de répondre aux besoins de nos entreprises. Il faut travailler sur la création, la transmission, mais ne pas oublier les entreprises dans leur vie quotidienne. Elles ont besoin de se développer. Nous appelons de nos vœux ce PRDA avec un budget affecté à ses actions, avec la mise en place d'avances remboursables qui ont déjà fait dans certaines régions françaises l'objet de mise en œuvre et qui sont tout à fait efficaces pour permettre aussi bien la création que le développement d'entreprises ; c'est l'outil de financement indispensable qui manque aujourd'hui. Grâce à ces trois piliers, nous sommes persuadés que l'artisanat contribuera plus efficacement à faire de cette région une région qui va se développer sur le plan économique.

M. de SAINTIGNON.– Vous trouverez dans le bilan quelques chiffres. J'en cite un pour donner un éclairage chiffré aux propos de M. GRISET : 741 chefs d'entreprise ont été vus depuis le 23 mai en vue de céder leur entreprise, dont 530 de plus de cinquante-cinq ans. Nous aurons des débats sur toutes les questions que vous avez évoquées. Je soumettrai à la réflexion régionale l'idée d'un plan régional de développement de l'artisanat. J'y suis plutôt sensible et intéressé. Je soumettrai également à l'ensemble des partenaires de la Région l'idée d'ouvrir les perspectives d'avances remboursables aux artisans dans des conditions qui doivent être précisées. Cela fait partie de notre débat à venir. Je donne la parole à Pierre MOREAU, vice-président du Conseil général du Pas-de-Calais.

M. MOREAU.– Quelques mots sur l'ensemble des fiches de territoire que nous avons pu observer mais également pour vous dire que le Conseil général du Pas-de-Calais, en concertation avec la Région puisque nous nous sommes rencontrés à de nombreuses reprises sur ce sujet, a procédé à une actualisation de ses politiques de développement économique. Alors que nous étions sur des politiques dites de guichet, nous avons introduit une politique volontariste de contractualisation avec les territoires. Elle a pour objectif de contractualiser à travers des contrats territoriaux de développement durable avec les territoires. Le Conseil général a des objectifs à atteindre, vous savez que sa compétence principale est le social. Au taux de chômage particulièrement élevé évoqué par d'autres intervenants, nous avons des réponses à apporter et nos concitoyens sont demandeurs. Par conséquent, nous avons développé avec les territoires ces politiques dites de contractualisation à partir d'une approche globale des enjeux du territoire concerné sur la base d'un projet de développement construit en partenariat avec les intercommunalités. À ce jour neuf territoires ont déjà contractualisé. Il en reste environ une cinquantaine d'autres puisqu'il y a 42 communautés de communes, huit communautés et sept communautés d'agglomération, une communauté urbaine et donc nous avons encore un certain travail à effectuer pendant l'année 2007. C'est un travail en profondeur puisque nous avons créé au Conseil général une direction chargée de cette contractualisation. Elle se fait pour une durée de trois ans avec une perspective de développement jusqu'en 2011. Cela montre bien que les contrats territoriaux permettront de mettre en exergue les politiques et projets menés par le Département, de mieux prendre en compte les spécificités des intercommunalités et de s'adapter à leurs besoins. La politique des pôles de compétitivité et d'excellence a entraîné un mouvement de réflexion à travers les différents territoires qui autrefois étaient davantage préoccupés de la gestion du quotidien alors qu'aujourd'hui les territoires réfléchissent à leur avenir, à leur identité, à la manière dont ils se positionnent dans un environnement économique dont on sait bien qu'il est extrêmement fluctuant. En résumé,

notre projet voudrait placer l'homme au cœur des préoccupations, placer le citoyen au cœur des préoccupations tant des territoires que du Conseil général pour faire en sorte que nous puissions d'une part gommer toutes les cicatrices qui nous couvrent encore et d'autre part apporter une réponse pour un mieux vivre dans notre département. Voilà en quelques mots le premier point sur lequel je voulais insister.

En ce qui concerne l'engagement financier du département du Pas-de-Calais, à ce jour et compte tenu du rythme de la démarche de la contractualisation, nous ne sommes pas en mesure d'en afficher la globalité. La structuration budgétaire du département ne permet pas d'affiner la participation territoire par territoire. Nous pourrions le faire pour la période 2008-2009 à la lecture des contrats territoriaux. Néanmoins, aujourd'hui on peut dire que la contribution du Conseil général du Pas-de-Calais pour l'année 2007 est de l'ordre de 16 millions d'euros pour le développement économique : favoriser la création et la transmission d'activité, renforcer le développement des entreprises industrielles et de services, développer l'attractivité du territoire, soutenir le tissu local, l'insertion et l'emploi et enfin l'agriculture.

Également un mot sur les routes, parce que j'ai écouté le président VANLERENBERGHE et les propos concernant le Ternois. Le réseau routier, on le sait, est maintenant transféré aux conseils généraux : la N 39 est devenue la départementale 939, la N 41 la départementale 941 ; on sait que la dotation que l'État nous accordera, qui est de l'ordre de 4 millions d'euros par an, ne sera pas suffisante compte tenu de l'estimation faite par nos services et par les services de l'État de la mise au standard des routes nationales, qui se monte à 700 millions d'euros. Le Conseil général aura une réflexion et un travail importants à mener sur le transfert des 450 kilomètres de route nationale tout en permettant, bien sûr, d'assurer la maintenance des 6 000 kilomètres de route départementale.

M. DELILLE.— Président de la communauté d'agglomération du Douaisis. Je ferai trois remarques, la première pour me féliciter de

l'organisation du travail fait dans le cadre du Schéma régional de développement économique et surtout de la proposition que vous faites de gouvernance territoriale qui à l'évidence devrait faciliter notre travail.

Ma deuxième remarque est pour dire que vous donnez à l'assemblée le message d'un territoire, le Douaisis, qui a perdu entre 1 500 et 2 000 emplois dans les mois qui viennent de se passer. C'est dire combien nous avons besoin aujourd'hui, dans cette deuxième grande mutation industrielle d'une partie du bassin minier, de la solidarité régionale à la fois pour nous aider à lutter, pour renforcer la formation dans notre territoire et développer le R & D, peu présent, voire pas présent.

Troisièmement, je lance un message à l'ensemble des responsables de territoire pour que, grâce au Schéma régional de développement économique, nous puissions nous concerter et faire cesser la « course à l'échalote », faire cesser cette compétition entre nous pour avoir une entreprise. Nous allons parfois au-delà du raisonnable, tant au niveau industriel que commercial. J'espère que le Schéma régional de développement économique nous permettra enfin de nous parler, de nous concerter et d'essayer de nous raisonner.

M. de SAINTIGNON.– Je l'espère avec vous.

M. HAMY*.– Vice-président de la communauté d'agglomération de Calais. Je souhaite pour le territoire du Calaisis mettre l'accent sur l'enjeu logistique et l'offre commerce tourisme. C'est au-delà d'une volonté affirmée une recherche du rebond et de sauvegarde de l'activité économique locale. Je ferai remarquer que le taux de chômage dans le Calaisis est de 16,1 %, ce qui est énorme. Nous confirmons notre accord sur la fiche territoire, le contexte et ses enjeux et nous précisons que le plan opérationnel joint constitue une synthèse de nos actions. Il sera affiné dans les semaines à venir et le plan prévisionnel financier sera mis en cohérence. Nous pouvons l'approuver ce jour et l'amender lors d'une prochaine conférence.

Je voudrais rappeler ce que représente le territoire de Calais : une forte potentialité liée à sa situation géographique et à un réseau de desserte dense

et diversifié d'infrastructures de transport pour la logistique, avec son port transmanche, la ligne TGV, le tunnel sous la Manche, deux autoroutes et un aéroport. En termes de logistique, le port de Calais est le deuxième port mondial de voyageurs mais c'est aussi 55 millions de tonnes de marchandises traitées annuellement. Le complexe logistique calaisien s'inscrit au tout premier rang des ports français de marchandises.

Le territoire du Calaisis, c'est également un environnement proche exceptionnel et préservé, favorable au développement du tourisme et au déploiement du pôle marchand. Je rappelle que ce territoire a souffert pendant vingt ans, marqué par une forte récession de l'activité dentellière et une lourde restructuration. Ce territoire reste marqué par la présence de l'activité industrielle, que ce soit le milieu chimique ou pharmaceutique.

En ce qui concerne les actions, le projet économique du territoire est marqué par la recherche de la sauvegarde des activités existantes et de la consolidation de l'emploi. Il est marqué aussi par la valorisation des potentialités locales, le choix d'axes stratégiques de développement. J'en précise les axes majeurs : la position de Calais comme place portuaire internationale en renforçant la vocation de Calais en termes de transit de fret et de port mondial de logistique trimodale. C'est également le développement de l'activité logistique. C'est aussi développer une offre commerciale et touristique reconnue, en professionnalisant et en diversifiant l'offre de tourisme et de loisir en Calaisis et en Côte d'Opale, en renforçant la vocation de Calais en termes d'accueil et de destination des touristes britanniques. C'est transformer aussi la clientèle de touristes en transit en clientèle de court séjour. L'attractivité résidentielle, le rayonnement commercial et le développement touristique nécessitent des opérations planifiées de développement et contribuent à la dynamique économique locale et à marquer la spécificité de notre aire métropolitaine.

Dans ce contexte clairement exprimé, je pense que nous pouvons approuver la fiche territoire, le plan d'action, le plan financier, tout en précisant que nous affinerons notre plan de marche.

M. RINGOT.– Communauté urbaine de Dunkerque. À mon tour de saluer le travail partenarial réalisé par vous-même, Monsieur le Président, et par vos services, travail apprécié et demandé par les acteurs locaux, je tiens à le confirmer.

Je voudrais rappeler devant l'ensemble des acteurs concernés par ce schéma l'importance, à la fois pour Dunkerque et son arrondissement mais surtout pour toute la région, du bon développement du port de Dunkerque. On le dit régulièrement : pas de grande région industrielle sans grand port industriel. Nous avons la chance d'avoir sur Dunkerque un port en plein développement tant dans le domaine des containers que des pondéreux ; nous avons un bon investissement dans le domaine ferroviaire ; nous avons un certain nombre d'enjeux commerciaux : 3 000 hectares disponibles. Je pense que chaque agglomération au-delà de ses propres prérogatives doit aussi avoir une vision régionale. Cette vision du grand port du Nord – Pas-de-Calais est une vision que nous devons tous partager car plus le port de Dunkerque aura un trafic important, plus cela irriguera la région sur le plan des fonctions de transit, d'import, d'export. Je lance un appel à la métropole lilloise pour faire en sorte que les habitudes changent. Nous avons la chance d'avoir ici à Dunkerque ce grand port avec un climat social désormais apaisé, professionnalisé, il nous faut nous mobiliser pour faire en sorte que nous changions d'échelle. Nous avons eu un développement très important, nous rentrons désormais dans les grands ports – troisième port de France – mais nous ne sommes pas à l'échelle des enjeux de nos voisins belges et hollandais. Nous ne l'obtiendrons que par les dessertes, je le redis, sur l'axe Dunkerque-Lille qui devra rester gratuit. Comment imaginer un axe à péage entre le port de Dunkerque et la métropole ? Les investissements devront être faits mais ce n'est pas uniquement pour l'arrondissement de Dunkerque, c'est vraiment pour le Nord – Pas-de-Calais et même la Picardie car c'est toute la façade Nord – Pas-de-Calais – Picardie qui est concernée.

Sur l'action à l'international, nous avons comme d'autres une agence de promotion économique ; je souhaite vraiment que NFX soit le pilote ; je ne

voudrais pas revoir, comme je l'ai vu récemment dans des salons internationaux ou même nationaux, Dunkerque et la Côte d'Opale dans un secteur et la métropole dans un autre. Nous avons vocation à être ensemble, pour être lisible il faut être clairement identifié.

M. RAOULT.– Cette réunion est importante et ô combien intéressante dans la mesure où elle permet la confrontation de nos projets. Il est vrai que nous sommes dans un exercice où chacun peut plaider avec plus ou moins de talent ce qu'il souhaite pour son territoire. Ceci dit, la réflexion doit être aussi celle de donner une dynamique territoriale, de la cohésion et de la cohérence territoriales au Nord – Pas-de-Calais dans une économie où la mobilité, la rapidité de communication sont des éléments déterminants. Nous devons aussi réfléchir sur la capacité à donner cette cohésion territoriale. Concernant les liaisons autoroutières, tout le monde plaide pour l'A 24 mais il y a aussi un grand projet de RN 2 qui est un élément important des liaisons nord-sud. Si l'on veut désengorger le flux de camions sur Lille ce n'est pas l'A 24 qu'il faut faire c'est la RN 2. Je le dis car on oublie souvent de le dire : les axes sud, ce n'est pas seulement l'A 24, c'est aussi la RN 2. Faire la RN 2 donnerait plus de capacité réelle d'aménagement du territoire que faire l'A 24.

Concernant le chemin de fer, il existe des projets importants sur les liaisons Lille, Valenciennes, Avesnes, Fourmies et Maubeuge ; j'espère que nous serons en capacité de les réaliser parce qu'ils touchent effectivement tout un axe de liaison entre différents arrondissements où il faut donner une grande dynamique économique. De la même façon, entre le Valenciennois, le Cambrasis et l'Avesnois, il y a à réfléchir sur notre capacité à profiter au maximum des futures retombées du canal Seine-Nord qui va se réaliser.

Dans le même temps on oublie toujours que la réflexion doit aussi porter sur des axes est-ouest. Très bien pour l'axe nord-sud mais il y a aussi une cohésion territoriale à donner sur un axe Arras, Cambrai, Valenciennes, Maubeuge, Mons, Charleroi, Bruxelles. À ce niveau-là aussi nous avons à réfléchir tous ensemble sur différents territoires pour donner ainsi une plus grande dynamique.

Ensuite, réflexion déjà formulée pour le Pas-de-Calais, l'émiettement des communautés de communes en zone rurale fait que la grosse difficulté est aujourd'hui l'ingénierie en zone rurale ; comment toutes ces petites communautés de communes de 5 à 15 000 habitants peuvent-elles véritablement s'inscrire dans le développement économique dans ce contexte institutionnel ? Une réflexion est aussi à mener sur la capacité à donner plus d'ingénierie à ces zones rurales. C'est à partir de la création de petites zones d'activité dans ces zones rurales que l'artisanat peut se développer, atout qu'il ne faut pas négliger.

Concernant l'industrie nous devons avoir une réflexion qui ne soit pas territoire par territoire. Quand j'apprends que Yoplait-Candia à Cambrai va se développer, je m'en réjouis pour le Cambrésis mais aussi pour le Valenciennois, mais aussi pour l'Avesnois : le lait vient majoritairement de l'Avesnois et pas du Cambrésis et du personnel salarié vient aussi de l'Avesnois pour aller travailler à Cambrai. Je pourrais faire la même démonstration pour Sevelnord qui intéresse trois arrondissements, le Cambrésis, le Valenciennois et l'Avesnois. Il nous faut donc une réflexion d'ensemble sur les grands projets structurants qui peuvent intéresser des territoires dépassant largement les arrondissements.

Quant au tourisme, là aussi chacun est content de réfléchir sur la dynamique à donner sur sa ville et son office du tourisme. Peut-être avons-nous aussi une dynamique touristique Nord – Pas-de-Calais ; le réseau des musées de notre région est un élément extrêmement positif de ce territoire mais si chaque musée veut faire sa promotion il y a du gaspillage d'énergie et d'argent. Cessons d'avoir toujours une vision sur son propre territoire mais donnons une dynamique territoriale à tout cela. Je remarque au passage qu'on a complètement oublié dans le texte le Val Joly, il faudra à ce niveau-là au moins indiquer la dynamique territoriale donnée par le Conseil général à travers le Val Joly.

De même pour la cohésion universitaire : entre Valenciennes, Cambrai et Maubeuge, il faut donner une cohérence au lieu que chacun essaie de

défendre son petit territoire. Ce n'est pas ainsi que nous arriverons à donner une dynamique pour l'ensemble de notre région.

Ce document a la vertu d'exister, de permettre de nous rencontrer et de confronter les choses. Demain il faudra être en capacité de donner des priorités à des projets par rapport à d'autres et de donner des priorités aux projets qui donnent de grandes dynamiques territoriales à l'ensemble du Nord – Pas-de-Calais.

M. de SAINTIGNON.– Merci. M. RAOULT a bien compris ce qu'était la dynamique du Schéma régional de développement économique car cela fait deux ans que nous nous arc-boutons pour atteindre ces objectifs. Il n'y aurait pas de Schéma régional de développement économique si nous n'étions pas convaincus que la région doit être tirée par tous les bouts de la région et que tous ensemble ils forment la politique économique. Il n'y aurait pas de Schéma régional de développement économique si nous n'étions pas la « 300^e réunion » tous ensemble pour construire cette perspective de gouvernance collective. Il est toujours bon d'enfoncer les clous, cela permet de mieux comprendre dans quelle dynamique nous sommes engagés et évidemment c'est dans cette dynamique que nous sommes. Après avoir salué l'arrivée de Valérie LÉTARD, je donne la parole à Marc BEUGIN.

M. BEUGIN.– Je ne vais pas vous donner toute la liste des entreprises qui sont en train de restructurer ou de supprimer des emplois, comme Quebecor, Stora Enso, qui ne sont pas des petites entreprises n'ayant pas travaillé l'innovation. Comment alors travailler sur la responsabilité sociale des groupes, comment peser dans les décisions prises ? C'est aussi la place des services publics ; nous avons parlé de Calais ou du littoral, il va y avoir la décentralisation : comment vont être traités les salariés ? On parle du développement du fret mais en même temps, à voir les chiffres, il y a une diminution importante. D'accord pour l'ambition, encore faut-il s'en donner les moyens.

Pour notre organisation syndicale, toute intervention publique doit se fixer au moins le maintien et le développement d'emplois stables et le progrès

social. Face à ces entreprises qui sont en train de restructurer ou de supprimer des emplois, nous pourrions commencer à mettre en application ce que nous disons.

Il faut aussi que nous intégrions les propositions de l'État, M. DURUFLÉ est là, peut-être en dira-t-il un mot. Elles vont impacter les projets déclinés en région. Quant aux pôles de compétitivité, je rappelle tout de même qu'à aucun moment nous n'avons été consultés ou associés dans les définitions des objectifs et des contenus. C'est un peu fort quand on parle de développement de territoire et de mettre au cœur des ambitions les hommes et femmes de cette région. En même temps nous pensons que ces pôles de compétitivité forment une vision réduite au cadre de la compétitivité des territoires, qui va générer une concurrence et une inégalité dans les territoires. On peut en voir les répercussions par exemple sur Hesdin où une désertification est en train de se mettre en œuvre. Nous pensons que nous avons besoin d'une autre ambition.

Je voudrais souligner aussi le manque de moyens par rapport aux ambitions du contrat de projet. 2000-2006 : 199 euros par habitant, 2007-2013 : 158 euros. A-t-on l'ambition de développer avec moins d'argent ? Nous pensons qu'il est urgent d'agir dans le cadre du développement durable, de la RSE, de remettre réellement l'homme au cœur des ambitions économiques et du progrès social.

Concernant les fiches de travail, il est intéressant de constater les éléments donnés sur le contexte et les propositions. Mais je tiens à souligner que des éléments ont évolué, que nous avons eu tardivement ces fiches et qu'il ne nous paraît pas approprié de donner un positionnement de notre organisation syndicale précis et objectif sur l'ensemble de ces sujets. Nous allons continuer à avoir des concertations dans notre territoire. Mais j'ai pris note de ce que vous avez dit, c'est un point de démarrage d'un processus et c'est ainsi que nous le concevons.

M. de SAINTIGNON.– Merci. Emploi durable, emploi solide, emploi non précaire, c'est la règle du jeu de cette Région depuis toujours en matière

d'appui aux financements économiques. C'est là-dessus que nous devons progresser, c'est un des points communs inscrits dans notre Schéma régional de développement économique.

M. DALONGEVILLE.– Je voudrais tout d'abord excuser Albert FACON, président de la communauté d'agglomération Hénin-Carvin, qui m'a demandé de le représenter. Je voudrais vous remercier pour cet effort de concertation et de consultation de l'ensemble des acteurs de l'économie régionale, élus, services, organisations syndicales ou chambres consulaires. Sur Hénin-Carvin vous comprenez bien qu'après la fermeture de Metaleurop nous aurions pu baisser les bras. Nous avons souhaité mobiliser les énergies grâce au contrat de site. Le contrat de site représente 40 millions d'euros, 170 hectares aménagés. Aujourd'hui, à travers ce Schéma régional de développement économique nous validons à quelques détails près le document qui nous est présenté. Nous avons eu deux actions concrètes sur le terrain, l'an passé à Lens, cette année à Hénin, avec les services de la Région.

Je voudrais préciser trois axes qui sont repris dans ce document et qui nous paraissent prioritaires pour l'agglomération Hénin-Carvin. Le premier est relatif à la création et transmission d'activité. J'écoutais tout à l'heure et j'approuvais le président GRISSET ; sur Hénin-Carvin nous avons fait ce choix : 35 000 euros consacrés chaque année à la création et transmission d'entreprise avec Artois Entreprendre... et la participation avec nos amis de Lens-Liévin au forum Création et transmission d'entreprise.

Le deuxième point est le développement endogène. Nous avons fait le choix de consacrer 2 millions d'euros chaque année à ce développement endogène, en deux parties. La première partie est la prime au projet avec comme dernier exemple en date l'aide et le soutien à Moy Park pour l'agroalimentaire à Hénin-Beaumont, 40 CDI créés. La deuxième partie de ce développement endogène est notre participation d'un million d'euros chaque année depuis 2001 pour Delta 3.

Le dernier volet de notre participation est l'attractivité de notre territoire. Avec le contrat de site nous avons la volonté de rendre ce territoire

encore plus attractif. Nous venons de très loin ; j'écoutais les réflexions des organisations syndicales qui ont raison : ce déficit en termes d'emploi et ce taux de chômage sur Hénin-Carvin nous sont insupportables. Ensemble nous essayons de relever ces défis. Concernant l'attractivité du territoire j'aurais une proposition à apporter. Nous avons délibéré avec l'agglomération d'Hénin-Carvin sur la volonté d'aménager 300 hectares supplémentaires sur les cinq années à venir. Nous avons la possibilité d'aménager et de soumettre au débat pour un grand projet industriel 200 hectares d'un seul tenant, sur l'A 1 avec un accès direct puisque nous avons la chance, Pierre MOREAU le rappelait tout à l'heure, d'avoir depuis trois ans cet échangeur financé par le Conseil général du Pas-de-Calais. 200 hectares donc d'un seul tenant sur l'A 1, directement accessibles, constructibles puisqu'ils sont repris de cette façon au PLU.

Enfin je citerai trois projets majeurs sur l'agglomération Hénin-Carvin et je souhaite attirer l'attention des élus et des services de la région et de la préfecture : le projet tertiaire commercial Sainte-Henriette à Hénin-Beaumont, le projet tertiaire sur la fosse 9/9 *bis* à Oignies et le projet du grand parc urbain sur les anciennes cokeries de Drocourt. Je rappelle aussi l'accompagnement, comme c'est le cas depuis cinq ans, sur Delta 3 et vous savez que nous venons de voter au syndicat mixte de la plate-forme l'extension de cette plate-forme multimodale.

M. KAHN.— Communauté urbaine de Lille. Je voudrais présenter les excuses du président Pierre MAUROIS et de Martine AUBRY qui sont retenus par d'autres engagements. Premièrement je salue le travail de la Région ; à part quelques détails nous nous retrouvons tout à fait dans le document présenté pour le territoire lillois, il décrit bien les projets engagés, projets très ambitieux et la transformation profonde dans laquelle la métropole se trouve aujourd'hui. Deuxièmement, je rappelle que cette transformation bénéficie à l'ensemble de la région et je souligne la spécificité que notre territoire joue au sein de la région : c'est le territoire de la capitale de la région. Beaucoup

d'acteurs de la métropole sont aussi des acteurs régionaux et réciproquement, nous sommes bien conscients de cette spécificité.

Je voudrais souligner notre volonté de travailler dans une approche régionale, en coopération avec les territoires voisins dans une logique de complémentarité non concurrente. Ce qui est bon pour la région est bon pour la métropole et la région a besoin d'une métropole forte pour être elle-même une région forte. Il me paraît important que le document souligne ce rapport région-capitale.

M. PERRAULT. – Je voulais faire une remarque sur la méthode prise en compte par le travail que nous effectuons. Nous pensons comme cela a été dit par certains intervenants avant moi que pour régler la problématique du développement économique et social de la région, il est nécessaire de croiser les projets territoriaux avec les projets sectoriels. Le fait d'analyser les chances et les stratégies dans chaque territoire me paraît essentiel. Je soulignerais qu'il nous faut mettre de la cohérence dans tout cela, sinon nous risquons de saupoudrer et de ne pas atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Cette cohérence doit être faite dans le cadre du travail réalisé aujourd'hui mais aussi dans le cadre d'un projet régional cohérent, permettant à chacun de s'y retrouver et de tirer l'ensemble des territoires ; nous avons à développer une solidarité entre chaque territoire. À titre d'exemple, autour de la région Nord – Pas-de-Calais façade maritime, il nous faut travailler à tout prix sur la complémentarité et la synergie entre les trois ports. Aujourd'hui le Conseil régional s'est vu attribuer la compétence de deux ports, Calais et Boulogne, il nous faut aussi introduire les objectifs de Dunkerque qui ont été signalés. Si nous voulons développer la région autour de cette façade maritime, il faut développer cette synergie autour des trois ports pour faire face aux concurrences que nous connaissons aujourd'hui. Il est essentiel de travailler dans ce sens-là avec toujours des allers-retours : quel projet cohérent de développement global de la région autour de sa métropole et de l'ensemble de ses territoires de façon à ne laisser personne sur le côté et à avoir une démarche cohérente permettant d'inclure l'ensemble de notre population dans

cette mutation forte ? Je tenais à le signaler car au niveau de la CFDT nous avons contribué à toutes les démarches initiées dans les territoires et apporté un certain nombre de contributions, mais je rappelle la difficulté que nous avons, avec le peu de temps dont nous disposons, à réagir et faire des allers-retours avec nos responsables territoriaux et locaux pour mieux appréhender les projets territoriaux proposés.

Sur le sens, nous sommes d'accord, mais sur le contenu nous demandons à avoir le temps nécessaire pour réagir. Nous ne pouvons pas nous positionner totalement aujourd'hui sur les projets proposés mais sachez que nous sommes dans la démarche et c'est une des réponses qui peuvent être faites à notre région pour inclure l'ensemble des citoyens et lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

M. DE SAINTIGNON.– Dans la foulée de ce que vous avez dit et de ce qu'avait dit M. BEUGIN, il y a une question de temps et de moyens. Nous devons regarder de très près ces deux questions.

Il nous reste trois interventions.

M. FICHAUX.– Communauté d'agglomération de Saint-Omer. Je voudrais excuser le président BARBIER qui m'a chargé d'apporter quelques positions pour l'agglomération de Saint-Omer. Je dois d'abord vous remercier dans le cadre de vos propos introductifs d'avoir précisé que ce document n'est pas contractuel. Pourquoi ? Sur notre territoire nous avons comme chacun le sait autour de cette table de grosses difficultés économiques sur une entreprise bien connue mais nous avons également des avantages, notre ressource en eau qui permet d'alimenter nos amis de Dunkerque et de Lille, ressource en eau que nous devons préserver. Nous aurons une fiche supplémentaire à introduire pour que cette réserve ne soit pas un handicap pour l'Audomarois, pour son développement économique purement et simplement.

M. GEORGET.– communauté de communes Osartis. Merci, Monsieur le Président, je suis rassuré qu'en économie il y ait des clins d'œil de sympathie. Je voudrais remercier la fidélité que vous aviez témoignée au territoire

d'Osartis qui souffre avec la situation très préoccupante de Stora Enso. Ma réflexion n'est pas un égoïsme de territoire, n'est pas de vouloir attirer ici la commisération publique mais je voudrais dire que c'est un territoire qui a eu des retombées très difficiles avec Metaleurop et maintenant c'est Stora Enso. Cela m'amène à vous dire que dans le cadre des décisions d'une communauté de communes en milieu rural, nous relevons bien sûr certaines différences entre territoires même si j'ai bien compris que nous travaillons beaucoup en interaction rurale et urbaine. Mais nous avons un déficit : à partir du moment où il y a une disparition d'entreprise il y a un fort déséquilibre économique en termes de taxes professionnelles. Sur un territoire rural comme le nôtre bien entendu nous avons été capables de mettre en place de l'ingénierie, de la partager entre les territoires mais pour revitaliser des friches industrielles et notamment des territoires susceptibles d'accueillir et de développer des zones d'activité il nous faut des moyens financiers. Nous plaignons pour l'aide à l'immobilier d'entreprises, et je me félicite qu'il y ait ce genre de conférence du Schéma régional de développement économique.

Je retiendrai aussi l'intervention de M. LEGENDRE ; avec Marquion nous avons créé le syndicat mixte Marquion-Osartis d'abord pour réaliser le schéma de cohérence territoriale mais aussi pour être en capacité d'anticipation dans un développement économique avec tout l'espoir qu'on peut avoir du canal Seine-Nord. Il faut effectivement parler ensemble pour agir ensemble.

M. GENTINA.– Au nom du Conseil économique et social régional je voudrais faire référence à ce travail vraiment excellent, tout à fait novateur dans son approche mais aussi d'une grande complexité économique.

Mon premier commentaire concerne à travers ces différentes fiches le fait que le PRCTE, programme régional de création et transmission d'entreprise, s'avère extrêmement positif, cela a été dit avant moi par plusieurs intervenants.

Ensuite, beaucoup d'entre vous ont abordé la question des infrastructures, qui est centrale. Il faut avoir en tête la nécessité pour nos entreprises d'innover. Les programmes opérationnels, le contrat de projet de

la région ont à nous mettre sur la voie pour aider nos entreprises à aller dans ce sens avec l'aide de l'enseignement supérieur qui devra bien se mettre au service de cette innovation.

Enfin dans les documents qui vous ont été donnés, on n'a peut-être pas suffisamment mis en exergue une approche spécifique, celle des services aux entreprises. Le service aux entreprises relève d'une activité de conseil et d'assistance, de services opérationnels, de transport et logistique, c'est une branche importante des services marchands, tellement importante qu'elle est arrivée aujourd'hui à un niveau d'activité et d'emploi proche des activités industrielles. Dans les dernières années c'est ce secteur-là qui a compensé les pertes d'emplois industriels du fait des gains de productivité. Ces entreprises représentent donc une puissance économique importante. Elles ont un potentiel de développement de premier ordre mais elles sont aussi d'une relative fragilité, relativement cloisonnées entre elles d'une part, par rapport au monde de l'enseignement supérieur d'autre part. Elles ont besoin de gagner en innovation. C'est une des références de base du développement économique régional. Le CESR a lancé une étude sur ce sujet il y a presque un an maintenant, qui aboutira aux printemps et qui vous permettra, si vous êtes intéressés par ce travail comme je le pense, d'avoir une force de proposition en termes de préconisation pour aider ce secteur qui apparaît bien dans les priorités du Schéma régional de développement économique et qui n'est pas facile à aborder compte tenu de sa grande diversité.

M. de SAINTIGNON.– Cette question est importante, on la réintègre dans nos débats d'autant mieux qu'on partira des réflexions du CESR sur la question des services aux entreprises qui est un sujet majeur.

M. ROHART.– Président de la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais. Je voudrais excuser M. Bernard PRUVOT, président de la chambre régionale. Merci de nous avoir associés comme chambre consulaire à ces débats sur les développements économiques de la région.

L'agriculture est un secteur économique important de la région Nord – Pas-de-Calais. Les deux chambres que je représente entendent bien participer

au développement économique de tous les territoires représentés ici ce matin. Avec la participation de la Région et en partenariat avec les territoires, nous entendons bien soutenir l'installation des jeunes agriculteurs – une profession qui ne se développe pas est une profession qui meurt –, moderniser nos exploitations, diversifier les activités agricoles et nous inscrire dans un développement durable. A été évoqué ici bien souvent un développement d'activités industrielles, artisanales et commerciales, la construction du canal Seine-Nord, l'autoroute A 24 : ce sont des projets qui mangent beaucoup de nos territoires agricoles. Je voudrais rappeler qu'il y a des friches industrielles à utiliser. Nous ne sommes pas contre le développement économique mais nous sommes aussi pour le maintien de nos exploitations ; nous avons signé une convention avec Artois Com pour travailler sur ce dossier et tous les territoires devraient s'inscrire dans ce projet de restructuration de nos exploitations agricoles. L'agriculture se restructure, des gens souhaitent quitter l'agriculture mais il faut que ceux qui veulent rester puissent continuer à travailler et avoir des exploitations viables.

Un sujet déterminant en ce moment est le non-alimentaire et le développement des biocarburants. Il faudrait éviter ce qui a été souligné par plusieurs intervenants, à savoir ne pas développer le même projet sur tous les territoires. Il faut parler région, il est bien évident que chaque territoire ne pourra pas avoir son unité de biodiesel ou de biocarburant. Il faut donc une cohérence sur la politique de développement des biocarburants et du non-alimentaire sur le territoire de Nord – Pas-de-Calais.

M. HIEL.– Je voudrais excuser Michel VANCILLE, président de la communaupole de Lens-Liévin et saluer au nom de mes collègues le travail accompli concernant ce schéma. J'ai été très attentif aux propos de chacun et je me réjouis que nous ayons une vision régionale du développement économique. Néanmoins, comme l'évoquait Pierre MOREAU, il faut prendre en considération les spécificités de chaque agglomération.

Pour ce qui est de Lens-Liévin, nous validons tout ce qui concerne l'international et la création reprise. Par contre, nous souhaitons consolider le

développement endogène, comme l'a évoqué Gérard DALONGEVILLE, car c'est quelque chose de très important à prendre en considération ; nous voulons accompagner le développement des filières telles que la logistique et le transport, des éco-entreprises, développer tout ce qui est sport et bien-être ainsi que le tourisme : comme tout le monde le sait, il va y avoir le Louvre à Lens, le Louvre pour la région entière et pas seulement pour Lens. Mes collègues conseillers généraux qui sont ici pourraient vous dire que le département du Pas-de-Calais est le cinquième département touristique de France. Nous souhaitons aussi développer l'innovation. Je voudrais positiver : au niveau de la communauté urbaine de Lens-Liévin nous créons un emploi et demi par jour. Je suppose que dans les autres agglomérations c'est la même chose, tout au moins je le souhaite.

Enfin, pour être synthétique, nous souhaitons que des fiches actions soient établies.

M. GUILLON.– Monsieur le Président, je voulais vous dire au nom du Medef que nous sommes très attentifs à la méthode déployée, très attentifs à la méthode qui nous permet de nous concerter d'une part avec les partenaires sociaux, d'autre part avec l'ensemble des élus des territoires.

Dans la courte intervention que je veux faire, je voudrais m'inscrire dans la continuité de ce qu'ont fait nos collègues acteurs économiques. Ce à quoi nous devons veiller d'abord, c'est développer le nombre d'entrepreneurs et de ce point de vue nous avons des challenges qui sont très génériques de la région Nord – Pas-de-Calais. M. GRISSET s'est exprimé tout à l'heure au nom de la chambre des métiers sur ce type de problème ; si nous avons le taux d'entrepreneurs que connaissent les régions britanniques en fort développement, c'est à peu près 50 000 entrepreneurs de plus que nous devrions avoir dans le Nord – Pas-de-Calais. C'est en développant le nombre d'entrepreneurs que globalement nous résoudrons l'ensemble des problèmes de notre devenir, les problèmes sociaux et l'emploi.

Deuxièmement, à l'intérieur de ces entreprises, nous avons une faiblesse de la valeur ajoutée produite. Nous en sommes co-responsables, elle

vient de notre déficience en matière d'innovation et de recherche, ce qu'a très bien dit M. GENTINA tout à l'heure au nom du CESR. Nous devons faire un effort colossal, prioritaire sur l'innovation et la recherche car c'est là que se jouent l'implantation, le développement, le redéveloppement et la création d'entreprise du type de l'industrie nouvelle, la priorité des priorités. Ceci se fait évidemment – j'ai entendu beaucoup d'élus là-dessus – par de meilleures infrastructures ; la région Nord – Pas-de-Calais par sa position géopolitique bénéficie d'une position exceptionnelle en matière de développement, ce qui nous fait contredire les « déclinologues » qui s'expriment sur notre devenir. Mais nous avons besoin de faire coopérer l'ensemble de nos intelligences. Je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure, on ne peut pas travailler l'innovation et la recherche sans travailler la formation ; l'ensemble des grands secteurs de compétence du Conseil régional nous induit à penser qu'il faut faire converger le regard du Schéma régional de développement économique et celui sur le développement du projet formation et emploi du Nord – Pas-de-Calais.

M. DE SAINTIGNON. – Complètement d'accord.

M. DESJARDIN. – Directeur de la Caisse des dépôts et consignations. Deux mots très brefs, le premier pour dire que pour le service du développement des territoires ce travail constitué par la Région est une mine. Le second pour rappeler, puisque j'ai entendu parler du besoin en matière d'immobilier d'entreprises, qu'il existe une société nommée Batixia qui apporte dans les zones urbaines sensibles la capacité d'investir sur les bâtiments d'entreprise ; c'est une société créée par la Région, Entreprises et Cités et la Caisse des dépôts. Elle a déjà réalisé une trentaine de projets, mais elle n'est pas suffisamment connue et je pense que c'est important de lui faire un peu de publicité.

M. ALDEBERT. – Je voudrais faire une suggestion sur les indicateurs et les suivis futurs qui viendront parce que dans les budgets repris par territoire il y a des actions qui ont été budgétées mais qui sont des actions d'intérêt régional. Il ne faudrait pas qu'on perde la lisibilité des actions des dix-sept filières d'excellence au profit des territoires.

M. DE SAINTIGNON.– Je m’adresse à M. DURUFLÉ, secrétaire général qui représente l’État. Je suis impressionné par la force du travail collectif réalisé pour ce rendez-vous, impressionné par la sérénité des interventions des différents territoires. Comme nous sommes en discussion, en négociation sur le contrat de projet côté économique État-Région et sur les fonds structurels axe 1, Monsieur DURUFLÉ, vous voyez la puissance qui s’adresse à vous pour que cette négociation soit conclusive.

M. DURUFLÉ.– Comme vous tous je salue la dynamique enclenchée depuis l’adoption de ce schéma et je me réjouis de voir le dynamisme avec lequel le Conseil régional et l’ensemble des collectivités se sont saisis de ces compétences nouvelles reconnues par la loi du 13 août 2004.

Pour autant nous sommes en partenariat avec l’ensemble des services de l’État, les préfetures de département continuent de travailler avec vous sur l’ensemble de ces thématiques et ont pris connaissance de l’ensemble des analyses territoriales qui ont été présentées ce matin ainsi que des commentaires que ce travail a pu susciter.

Troisièmement nous sommes à un moment particulier : nous finissons la période 2000-2006 avec ce contrat de plan pour en ouvrir une autre, 2007-2013 : nous n’avons pas le droit de nous tromper en écrivant un projet État-Région et une maquette financière des fonds européens FEDER, FSE et FEADER. C’est tout à fait fondamental et le travail que vous avez fait nous sera utile pour éclairer les choix que nous aurons à faire et résoudre les équations qui se posent à nous et qui ne sont pas simples, la première étant l’intervention globale des fonds publics en faveur du développement économique. Vous avez souligné la force de frappe que cela représentait dans un contexte où, les fonds européens étant globalement en diminution, il faut les concentrer pour avoir les effets de levier maximum et où le champ de la contractualisation est aussi plus réduit qu’auparavant. Par conséquent, nous avons besoin de nous articuler mieux encore entre intervention des grandes collectivités, intervention de l’État et intervention des fonds structurels au service de ce qui nous paraît le plus stratégique pour le développement

économique de notre région. Les interventions étaient unanimes pour saluer ce qui était essentiel en faveur des fonctions stratégiques – j’ai bien entendu, Monsieur LEGENDRE, qu’elles incluaient d’ailleurs les fonctions administratives –, en faveur du haut débit, en faveur du développement de l’esprit d’entreprise, en faveur également de tout ce qui peut soutenir le secteur économique de nos territoires.

Cela pose la deuxième équation à résoudre, qui n’est pas la plus simple, à savoir : qu’est-ce qu’on consacre au développement territorial et qu’est-ce qu’on consacre au développement sectoriel, sans pour autant les opposer car l’un contribue à l’autre et réciproquement ? J’ai entendu ce qui a été dit sur l’ingénierie, sur la particularité des territoires et sur le fait qu’il ne fallait pas que le développement stratégique oublie la dimension territoriale. Ces réflexions vont nous être utiles pour éclairer nos choix.

Quatrième observation : un sujet qui paraît essentiel a été repris par beaucoup d’entre vous, la question du développement durable et du bilan carbone. Il faut que nous soyons en mesure de dire que ce que nous allons faire autour des choix stratégiques pour les sept années à venir contribuera à améliorer le bilan carbone et non pas à dégrader la situation que nous connaissons.

M. de SAINTIGNON. – Les documents que vous avez reçus concernent les quatorze territoires ; encore une fois ce ne sont pas des documents contractuels mais des indications collectives fortes du diagnostic que nous faisons des territoires et des moyens opérationnels, financiers et techniques que nous souhaitons mettre en œuvre pour promouvoir l’économie de notre région à partir de tous les territoires du Nord – Pas-de-Calais, l’économie des territoires pour le compte de toute la région. Ces avis ont été commentés. Êtes-vous d’accord pour adopter ces avis qui deviennent notre socle commun pour le travail des mois à venir ? Êtes-vous en accord avec ces documents, avec les remarques formulées, les procès-verbaux, puisque tout est évidemment enregistré, les ajouts que nous mettrons comme nous l’avons toujours fait ? Ce document sera publié de façon exhaustive de manière que

les termes du débat soient présents dans toutes nos délibérations. Y a-t-il encore des oppositions ? Nous sommes donc là maintenant sur une base tout à fait impressionnante de travail collectif.

J'aborde le troisième point à l'ordre du jour qui concerne les avis et les missions d'enquête. Trois avis : les outils financiers, les TIC et la Creative Valley.

S'agissant des outils financiers, l'avis qui vous est proposé était contenu dans notre délibération du Schéma régional de développement économique. Notre sujet était de considérer que la Région a fait un très gros effort pour prendre le contrôle, avec l'ensemble des partenaires privés qui en ont l'opérationnalité, de Finorpa, avec un objectif décidé à l'époque de créer toutes les conditions pour que les outils financiers dans leur diversité et leurs règles se rapprochent pour créer les meilleures synergies au service de l'économie de notre région. La première des manières de soutenir le développement économique est d'intervenir dans les aspects financiers du développement économique. Cette question est essentielle. Sachez que pour ce qui concerne la Région dans les outils auxquels elle participe, Batinorest, Finorpa..., c'est plus de 120 millions au cours de l'année 2005. Ce sont des sommes très importantes. L'avis a pour objet de discuter de tout cela et de regarder comment on peut créer les meilleures synergies entre tous ces outils. J'ai reçu une lettre de Jean-Pierre GUILLON au titre de l'ensemble des outils qu'il porte, je demande que cette lettre, s'il en est d'accord, soit annexée au procès-verbal car elle constitue une analyse, avec laquelle je suis d'accord, des conditions dans lesquelles les outils financiers peuvent se rapprocher eu égard à leur statut particulier, y compris quand un certain nombre de ces outils sont codés et qu'on doit réagir en tenant compte de cette spécificité. Monsieur GUILLON, souhaitez-vous commenter ?

M. GUILLON. – À travers cette note nous avons voulu vous dire que nous étions prêts à collaborer avec l'ensemble des outils existants dans le cadre de ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir mettre des accélérateurs à l'entrepreneuriat. Nous sommes intervenus sur ce que nous pouvions faire en

commun à partir de l'ensemble des outils financiers existants, avec l'ensemble du monde bancaire en complément, comme accélérateur de développement de la petite entreprise.

M. de SAINTIGNON.– Il y avait dans votre lettre deux mentions que je veux relever dans le procès-verbal. Un des alinéas dit que l'intervention publique se fait là où il y a carence de marché, là où les risques sont les plus importants. Je manifeste un accord sur ce point dans la mesure où hors de ce point il n'y aurait pas de légitimité à notre intervention publique, encadrée d'ailleurs par les règles européennes.

Il y a un second point sur les mécanismes de garantie au service des outils financiers qui peuvent offrir des leviers importants sur les financements des entreprises. Je voulais vous répondre d'un clin d'œil en disant que quand on décide de mettre nos outils financiers sur la table on les met tous et je mets non pas la vindicte populaire mais au moins l'analyse populaire sur ce qu'est l'efficacité du Fonds régional de garantie dont je n'ai après sept ans pas encore réussi à comprendre quel était le rôle au regard de ce qu'est l'engagement de la Région. Ces outils financiers, nous devons les mettre sur la table, y réfléchir pour voir comment s'opère la garantie.

Y a-t-il des remarques sur cet avis ? Êtes-vous d'avis de l'adopter tel qu'il vous a été adressé, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Il est adopté.

Le deuxième avis concerne les TIC. Il s'agit de formuler l'ambition prévue, organisée dans le cadre du Schéma régional de développement économique, qui concerne la résorption des zones d'ombre et les équipements et les parcs d'affaires. Nous avons eu l'occasion d'en discuter tout à l'heure. Ce qui est nouveau dans l'avis, c'est que nous y mettons aussi toute la réflexion sur le service à destination des collectivités locales et des habitants. C'est une question déterminante pour l'organisation des territoires, y compris sur le plan économique. Le développement économique est indissociable du développement social et des services à la population et aux collectivités locales. Il y a la mise en place de deux groupes de travail, l'un sur les

questions des zones d'ombre et des parcs d'affaires. Nous y retrouverons des propos tenus tout à l'heure, il s'agit de collecter les informations, de se donner une carte, de réfléchir aux zones prioritaires, de sortir des idées reçues des uns et des autres, y compris des miennes, pour créer des conditions de réflexion collective sur ces sujets. Un deuxième groupe concerne les services avec un échange opérationnel inscrit à moyen terme. Je propose, sauf à ce que vous en décidiez autrement, que Christophe DI POMPEO, qui est membre de la commission économique et qui suit les questions liées aux TIC, soit désigné comme pilote ou co-pilote.

M. PERRAULT.– Un commentaire sur l'ensemble de la démarche du Schéma régional de développement économique : ne pas oublier de faire un lien fort avec le Schéma régional des formations, notamment pour avoir la réussite du développement de cette filière et anticiper sur les formations et les qualifications requises.

Ma deuxième remarque concerne le groupe de travail qui va travailler sur les services à destination des entreprises et aussi aux citoyens, je pense qu'il ne faut pas oublier de mettre en place un accompagnement en direction d'un certain nombre de personnes afin d'éviter les inégalités d'accès dans l'utilisation des TIC. Permettre à chacun de s'insérer dans le développement économique que nous souhaitons c'est aussi penser à cela.

M. de SAINTIGNON.– Je partage cette analyse. Y a-t-il d'autres commentaires ? Qui s'oppose à cet avis ? Qui s'abstient ? Cet avis est validé.

Il y a un troisième avis sur la Creative Valley. Ce nom est connu, reconnu, la vallée où l'on crée le mieux en Europe du Nord, la vallée de la création, la vallée de l'entreprenariat, la vallée de la réussite économique. Nous commençons à nous organiser. Il nous faut une marque, prononçable dans le monde entier, dans toutes les langues, y compris anglo-saxonnes. La région Nord – Pas-de-Calais est le lieu du développement économique. L'avis vous propose de statuer là-dessus et que cette marque, cette appellation soit très fortement contributive de l'identité du territoire. Dans une vie antérieure, j'ai eu l'occasion de travailler à l'étranger. Quand on se rendait dans la Silicon

Valley en Californie on arrivait dans des espaces de 3 m² mais c'était le rendez-vous des meilleures technologies, le lieu où on parlait et échangeait, c'est ce qui a fait l'image de marque mondiale de la Silicon Valley. La Creative Valley est le lieu d'Europe où l'on crée le mieux, où l'on est le mieux accueilli et où l'on fait le meilleur développement économique. C'est sous cette marque qu'on souhaite vous entraîner. C'est pourquoi nous avons proposé un avis. Je profite de cet avis pour vous annoncer la création du premier salon européen de la création et transmission d'entreprise qui aura lieu les 10, 11 et 12 septembre à Lille Grand Palais, coproduction de multiples acteurs, en particulier la chambre de commerce de Lille en lien avec la Région, avec l'ensemble des partenaires des Départements et de la Caisse des dépôts et consignations et l'ensemble de ceux qui agissent sur ces territoires. L'idée est simple : faire de Lille le grand rendez-vous nord-européen de la création d'entreprise ; je ne dis pas qu'il faut dès le premier coup dépasser Lyon et Paris mais il y a une ambition très forte, inscrite dans la ligne du Schéma régional de développement économique. Sur l'avis Creative Valley, avez-vous des opinions à formuler ?

M. PERRAULT.– Je souhaite faire la remarque suivante sur cette nécessaire démarche d'éduquer le citoyen à l'esprit d'entreprendre. Ayant participé au départ au comité de pilotage de Creative Valley, je m'aperçois que nous sommes passés de l'esprit d'initiative, de créativité à l'esprit d'entrepreneuriat qui est bien entendu essentiel dans le cadre du développement mais un peu réducteur. L'esprit d'initiative est pour moi plus large, permet l'ouverture à l'engagement certes économique qui est nécessaire mais également social et sociétal, engagement qui permet la prise de responsabilités et est porteur de la réussite d'un développement économique et social durable et équitable. Je vous fais une proposition dans ce sens : ne serait-il pas intéressant de réfléchir à un entrepreneuriat collectif ? Rassembler par exemple des demandeurs d'emploi autour d'idées d'entrepreneuriat ou d'initiatives à développer, qui correspondraient à des besoins sociaux non satisfaits en région. C'est permettre à l'ensemble de la population de s'insérer

et d'avoir les chances de profiter du développement économique sur lequel nous travaillons aujourd'hui.

M. de SAINTIGNON.– Je ne suis pas choqué par cette proposition. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. ROUSSEL*.– Une remarque rapide que j'ai déjà faite en plus petit comité. Nous voulons mettre en place une image internationale, un signe fort dans un langage compris par tous. La Creative Valley : pas de difficulté, c'est traduisible. Le Nord – Pas-de-Calais, non. Il faut le dire clairement. Je voudrais instamment qu'on puisse évoquer cette question si on veut vendre l'idée d'une marque internationale : la région Nord – Pas-de-Calais, c'est désolant, ça ne se vend pas.

M. de SAINTIGNON.– Ça ne se prononce pas surtout. C'est d'ailleurs pour cela que NFX a été débaptisé. Nous sommes dans l'image : quel est le mot qui portera le mieux en réduction ce qu'est l'ambition de toute une région et comment le faire savoir partout ? Il est important de se poser cette question. L'avis a pour objet de réfléchir à tout cela. Êtes-vous d'avis de l'adopter, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Ce troisième avis est accepté.

Nous avons maintenant à regarder le lancement de deux missions d'enquête, l'une sur la sécurisation des parcours professionnels, l'autre sur le commerce.

Sur la sécurisation des parcours professionnels vous avez une fiche qui a été rédigée précisément, qui s'inscrit exactement dans les lignes du Schéma régional de développement économique que nous avons voté. Elle reprend les éléments fondamentaux du schéma. Avec ceux qui ont préparé cette réunion nous avons décidé de réfléchir à cette question essentielle. Nous avons souhaité vous proposer de confier à Éric RENAUD la présidence de cette mission d'enquête afin qu'elle puisse se mettre au travail. Comme toutes les missions d'enquête, si vous la décidez, elle est ouverte à tous ceux de la gouvernance collective qui le souhaitent. Il faut le faire savoir à la Région, ils seront inscrits dans les ordres du jour et ils participeront aux travaux de cette

importante mission d'enquête. Je vous propose de laisser la parole à M. RENAUD pour qu'il nous dise quel type de rendez-vous il vous donne.

M. RENAUD.— Je voudrais excuser Alain BRUNEEL qui a des problèmes de santé récurrents. Quelques mots d'abord pour essayer de décliner les objectifs et ambitions que nous nous fixons au travers de cette mission d'enquête. Il faut souligner comme il se doit la proposition de mise en place de cette mission d'enquête sur la sécurisation des parcours professionnels. Il me semble qu'il n'est pas anodin qu'une telle initiative soit engagée dès le début de la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique. Je voudrais remercier l'exécutif régional, le président PERCHERON et le vice-président Pierre DE SAINTIGNON qui ont accepté non seulement d'intégrer cette notion de sécurité sociale professionnelle dans le cadre du schéma, mais aussi de permettre de commencer à lui donner vie au travers de la création de cette mission d'enquête qui sera acceptée, je l'espère, par la conférence permanente.

Le débat s'impose à nous tant il est vrai que la réalité économique et sociale s'impose aussi à nous au travers du vécu quotidien du chômage et de l'exclusion vécus par des millions de personnes dans notre pays et de centaines de milliers dans notre région. Cette exigence d'en finir avec la précarité, d'obtenir des garanties de sécurité s'agissant du parcours professionnel est de plus en plus forte et correspond à une aspiration profonde des salariés et ce du plus bas niveau au plus haut niveau dans l'entreprise. Son expression a une telle portée qu'elle a été entendue y compris du président de la République qui, dans son intervention récente devant le Conseil économique et social national, a réaffirmé la nécessité de réfléchir et de travailler à l'élaboration d'un tel dispositif dans le cadre du renouvellement du pacte social. En cela, il fait écho à la plupart des centrales syndicales et des partenaires sociaux qui travaillent depuis plusieurs années sur ce sujet et ont imaginé des concepts et préconisé des mesures concrètes en la matière. De même de nombreux économistes ont également élaboré des propositions en ce domaine. Enfin il faut bien voir qu'à l'approche des

échéances électorales et de la présidentielle la plupart des candidats pointent cette idée de la sécurisation des parcours professionnels comme un axe important de leur programme au plan social. Cette sécurisation sociale professionnelle est déjà une réalité puisqu'un certain nombre de pays européens ont déjà plus ou moins mis en œuvre ce type de dispositif. Un des objets de la mission d'enquête sera peut-être d'ailleurs d'aller voir ce qui se passe ailleurs et de tirer partie de ce type d'expérience.

L'insécurité professionnelle et le besoin de s'en prémunir ne relèvent pas seulement de l'air du temps mais c'est bien un enjeu majeur qui s'impose à nous et auquel il convient de répondre. L'expérimentation économique nous donne l'opportunité d'enclencher un certain nombre d'actions qui, sans avoir la prétention de répondre à l'ensemble des problématiques posées, nous permet toutefois d'avoir l'ambition d'aboutir rapidement à la mise en œuvre de mesures concrètes et de commencer à régler le plus efficacement possible diverses situations et à en traiter favorablement les conséquences.

À mon sens, plusieurs priorités s'imposent à nous dans le cadre de la mise en place de cette mission d'enquête. La sécurité sociale professionnelle, c'est avant tout garantir un emploi ou une activité socialement utiles à chacun dans cette région et dans la mesure du possible une activité rémunérée le plus correctement possible. Je rappelle que le chômage en Nord – Pas-de-Calais concerne plus de 200 000 personnes. Le problème est qu'on ne connaît pas forcément cette population, ce public, il y a des éléments statistiques à obtenir. Quels sont les niveaux de formation, quelles sont les capacités d'adaptation du public concerné ? Combien pourrait relever du circuit économique traditionnel et pourrait être traité par lui ? À combien s'élève le noyau dur des demandeurs d'emploi ? Par qui est-il composé ? Combien coûtent aujourd'hui le chômage et l'exclusion en Nord – Pas-de-Calais ? Quelle est l'évaluation sociale de cette problématique dans notre région ? Quels sont les outils dont nous disposons aujourd'hui pour le traitement, l'accompagnement à l'emploi ? Là aussi des évaluations sont nécessaires. Si le chômage est un problème au plan national qui appelle une réponse globale à

l'échelle du pays notamment au travers de la mise en œuvre de politiques économiques et industrielles, il reste tout à fait possible d'agir au plan régional. D'abord en utilisant autrement les moyens consacrés, ensuite en contribuant à mettre en adéquation les besoins et l'offre avec la demande d'emploi.

Pour montrer qu'il y a vraiment des leviers possibles, je voudrais rappeler quelques chiffres et donner quelques repères. La région compte 175 000 entreprises, il y a des potentialités fortes pour aider à intégrer l'ensemble de ces publics ; il y a 35 000 emplois publics manquants, cela a été confirmé par l'administration préfectorale. C'est une région qui peut-être plus qu'ailleurs est marquée par le papy-boom : c'est vrai du salariat comme au niveau des chefs d'entreprises artisanales qui sont en passe de devoir quitter leur activité pour des raisons d'âge. Des secteurs entiers de l'industrie, du commerce et du BTP ont du mal à recruter car l'offre n'est pas en adéquation avec la demande et l'offre de formation.

De mon point de vue, trois préalables s'imposent dans cette mission d'enquête. Premièrement évaluer les coups réels directs et indirects du chômage et de l'exclusion, réfléchir à une réorientation plus efficace des crédits consacrés dans cette région – entre 2 et 3 milliards d'euros sont consacrés aujourd'hui dans cette région à faire tourner et à entretenir la machine du chômage et de l'exclusion. Si on fait un calcul rapide, 3 milliards d'euros, c'est 170 000 emplois correctement rémunérés. On voit les marges de manœuvre potentielles.

Deuxièmement, effectuer un relevé complet du dispositif régional d'accueil, d'orientation, d'insertion, de formation et d'accompagnement à l'emploi, évaluer son efficacité et son coût, réfléchir à une nouvelle organisation potentielle du système pour en optimiser les résultats.

Troisièmement dresser un état exhaustif des offres d'emploi non satisfaites, des besoins émergents et des possibilités nouvelles dans les secteurs d'appui traditionnels de l'industrie, du commerce, du BTP mais également dans le cadre des nouveaux services, marchands, publics ou

citoyens car il y a là une émergence tout à fait importante de besoins. Ensuite à partir de cet état des lieux, préconiser les actions et mesures particulièrement au plan de la formation pour aboutir à une adéquation la plus fine et la plus productive possible entre offre, besoin et demande d'emploi.

Répondre aux trois préalables que je viens de citer impose de disposer d'outils efficaces d'analyse, de prospective et de préconisation. C'est pourquoi la première étape incontournable est l'appel à expert ; le premier travail de la mission consistera en l'élaboration d'un cahier des charges pour lancer cette consultation d'appel à expert pour s'entourer des compétences nécessaires.

La sécurité professionnelle c'est aussi permettre de prémunir les salariés actifs contre les effets et les conséquences des mutations de toute nature, voulues ou subies, qui interviennent au cours de la carrière professionnelle ou de la vie de l'entreprise. Tout cela impose l'anticipation par la veille économique sociale, par l'évaluation des risques économiques et sociaux, la définition concertée et la mise en œuvre partenariale des mesures de sauvegarde, de redressement ou d'accompagnement nécessaires au plan financier, industriel et social, d'où le lien nécessaire avec le volet anticipation du SRDE. De ce point de vue la formation continue et permanente, la formation tout au long de la vie, s'avère un outil fondamental au service de l'adaptation constante des salariés aux mutations techniques et scientifiques mais aussi aux évolutions économiques et sociales qui s'imposent à nous. Pour ce faire, la formation ne doit plus être considérée comme une charge mais comme une chance et un investissement utile et nécessaire. L'articulation avec le Schéma régional des formations sera à rechercher véritablement.

Pour terminer, il apparaît pertinent d'examiner la possibilité de la création d'un service régional du travail, de l'emploi et de la formation mais aussi de la mise en place d'une sorte de centre régional, un centre ressource d'anticipation, de veille économique et territoriale. Sur ces points également la mission devra s'attacher à formuler des préconisations et élaborer une méthodologie et un plan d'action. Tels sont les points que je voulais exposer s'agissant de cette mission d'enquête.

M. de SAINTIGNON.– Gros travail.

M. DURUFLÉ.– Il s'agit, Monsieur RENAUD, d'une thématique essentielle autour de la sécurité, de l'emploi et de la formation, sur laquelle, vous le savez, travaillent déjà le comité de coordination régionale emploi formation ou le service public de l'emploi régional. Je voulais donc vous assurer que tous les acteurs de ce service public de l'emploi régional, à commencer par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sont à votre disposition pour approfondir ces questions avec vous.

M. PERRAULT.– Nous ne pouvons que souscrire à cette mission. Nous ferons en sorte d'y participer activement. Un des premiers travaux que devra effectuer cette mission d'enquête, qui est essentielle pour la prise en compte des mutations en cours et notamment l'anticipation pour les entreprises et salariés, va être de définir exactement ce qu'on entend par sécurité emploi formation. Pour nous cela s'apparente au concept de sécurisation des parcours professionnels, faire en sorte que le salarié soit acteur de son propre parcours en sachant que la responsabilité est partagée entre lui et l'entreprise notamment dans la mise en place de politiques de ressources humaines qui doivent être fondées sur l'anticipation et le développement des compétences. Le lien avec la formation professionnelle et le Schéma régional est important sans oublier non plus, cela a été dit par M. DURUFLÉ, la responsabilité des pouvoirs publics par l'impulsion et la garantie des parcours sécurisés pour tous. Ce travail est nécessaire, il nous indiquera les champs de compétence concernés et de fait les actions concrètes à proposer aux différents acteurs concernés. Les questions posées sont essentielles mais les réponses à trouver vont dépasser largement les champs de compétence de la Région, une articulation avec l'État et les partenaires sociaux est plus que nécessaire.

De plus la question dépasse le seul champ de la formation, elle interroge aussi l'organisation du travail, la recherche et l'innovation, les évolutions des qualifications et des métiers futurs, ce qui va impliquer, et cela peut être une des préconisations importantes de cette mission, la mise en place d'un

véritable dialogue social et territorial. Les partenaires sociaux auront un rôle essentiel avec les entreprises.

M. SOHET.– M. Perrault a évoqué quelques idées concernant cet avant-projet ; je partage une partie de la présentation de ces positions. Pour nous la sécurité professionnelle pour tous est un concept très généreux qui fait un peu « bonnet blanc et blanc bonnet » avec des positions syndicales qui ont déjà été affichées. C'est un concept très généreux mais qui reste très flou concernant les moyens qu'il sous-tend, en termes de moyens financiers et par rapport à la diversité des interlocuteurs. C'est aussi un sujet dont je me permets de souligner qu'il interfère sur un champ de compétence qui est celui des partenaires sociaux et pose une problématique très large qui dépasse les frontières de la région Nord – Pas-de-Calais, la problématique du traitement social du chômage. Parmi les points évoqués dans cet avant-projet, je relève en titre la création d'un service régional unique et public du travail, de l'emploi et de la formation. Je pose d'emblée une question. S'agit-il de préfigurer la décentralisation des services de l'État qui sont actuellement en charge de l'administration du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, s'agit-il également de préfigurer la fusion avec l'ANPE et l'Assedic ? C'est un sujet sur lequel il me semble que notre assemblée dépasse ses prérogatives et n'a que très peu de compétences. non seulement

M. DOIGNIES.– UNSA. C'est un sujet fondamental pour nous en fonction de l'évolution de la structure économique et structurelle de nos entreprises. Nous participerons à cette mission d'enquête. Une difficulté se posera quand même : définir la frontière entre ce qui est de la responsabilité de l'État, parce que nous n'échapperons sans doute pas à une réflexion sur les Assedic, Maisons de l'emploi et ANPE, et les préconisations qui sont de l'autorité de la Région. Au niveau du texte, page 42, on parle de mission d'enquête qui renvoie à la question de l'anticipation. Il ne faudrait pas oublier la question de l'intelligence économique qui paraît fondamentale et il serait intéressant de l'ajouter dans ce texte.

M. de SAINTIGNON.– Je partage ce dernier point de vue. Quant à la préoccupation initiale que vous avez indiquée, je pense qu'elle est satisfaite par l'intervention de M. DURUFLÉ qui souhaite que les services de l'État soient présents dans le dispositif. Ce n'est pas à nous seuls de représenter l'État ni l'ensemble de ses composantes. C'est bien de l'exprimer parce que dans cette phase initiale tout doit se dire.

M. DETREZ.– CGT. Je suis content de l'exposé fait par Éric RENAUD, il vient bien compléter le document que nous avons eu en préparation de cette séance et qui, lui, me donnait quelque crainte. Cela venait certainement de sa forme très réduite sur un recto verso.

Je voudrais pointer quelques aspects. La crainte était que ce soient des pistes qui recherchent un accompagnement des licenciements dont on sait dans notre région à quel point ils sont dramatiquement lourds. Cela a été évoqué par quelques-uns d'entre vous, ce sont les ravages de la politique libérale et de l'attitude du patronat dans notre région, des multinationales qui délocalisent, qui ferment. Je trouve que ce qui est maintenant proposé va au-delà. Il faut être attentif aux prérogatives qui sont celles des partenaires sociaux mais en même temps rappeler que nous sommes dans un cadre où c'est la loi qui domine. Nous ne sommes pas encore passés aux prérogatives prioritaires des acteurs entre partenaires sociaux. Cela aura besoin d'être travaillé, comme les organisations syndicales le font, dans un cadre plus large, national, voire européen. En tout état de cause je suis persuadé que pour moi cela répond à une aspiration très forte des salariés. Prenons les chiffres officiels de l'ANPE : en 2004 l'ANPE a recensé 343 735 demandes d'emploi. Parmi celles-ci 86 815 étaient des fins de CDD, 35 513 des fins d'intérim. Cela montre à quel point les emplois qui se créent aujourd'hui sont des emplois en grande majorité précaires et cette précarité ronge notre société et fait le lit au travers de l'insécurité sociale à certains extrêmes dont l'extrême droite dans notre région. C'est un sujet majeur pour notre région et qu'il soit pris en considération par le Conseil régional, par une instance politique qui en a la responsabilité, me semble très intéressant.

Il faut être lucide sur ces limites et déterminé ; c'est pourquoi la CGT participera activement à ce groupe de travail. Cela n'enlève rien à notre responsabilité du combat syndical pour rééquilibrer en faveur des salariés les contenus des contrats de travail. C'est le combat perpétuel que nous avons avec le Medef. La CGT revendique un statut du travail salarié qui comprenne une sécurité sociale professionnelle. Le document présenté ainsi que l'exposé fait par M. RENAUD montrent qu'il y a plusieurs concepts, entre sécurité sociale professionnelle, sécurisation des parcours professionnels, etc. sur lesquels il faudra s'entendre et regarder de plus près. Nous avons plusieurs portes d'entrée qui peuvent nous permettre d'avancer de façon pragmatique.

M. de SAINTIGNON.– D'autres demandes de parole ? C'est un très lourd sujet qui s'ouvre sous la présidence de M. RENAUD et qui va nous apporter des éclairages très importants sur une question essentielle. Êtes-vous d'avis d'approuver le lancement de cette mission d'enquête, en rappelant que chacun peut être membre à sa guise, en sachant cependant que quand on s'engage, on s'engage dans un groupe, on en assure la continuité pour que la réflexion soit finalisée ? Cette mission d'enquête est donc lancée.

Nous souhaitons vous proposer une deuxième mission d'enquête qui concerne le commerce et notamment la réflexion régionale sur l'organisation du Schéma régional d'organisation du commerce. Je propose que M. COULON, vice-président de la chambre de commerce de Lille, assure la présidence du groupe de travail qui a préparé cette réunion. Il va en dire un mot.

M. COULON.– Je voudrais en préambule rappeler que le monde du commerce de détail ce n'est pas moins que 34 000 entreprises, 140 000 salariés et plus de 160 000 actifs. C'est considérable. Il convient de prendre à sa juste dimension le commerce de détail.

Nous avons assisté à une très forte évolution en termes d'aménagement et du maillage du pôle marchand sur notre région. Nous avons assisté à une évolution très forte de l'émergence de nouveaux concepts, de nouvelles enseignes, un développement de véritables savoir-faire qui d'ailleurs ont été reconnus par l'attribution de pôles de compétitivité industrie du commerce,

mais tout cela ne s'est pas fait sans un certain nombre de conséquences que nous connaissons ; nous l'avons tous vécu au travers de nos villes et de la campagne. Par des observations faites au travers du schéma d'équipements commerciaux et notamment celui du Nord, nous avons assisté à une déstructuration partielle des quartiers, des centres-villes, des bourgs, à une raréfaction inquiétante de la desserte commerciale dans les zones rurales. Il faut aussi tenir compte que nous assistons, et cela va s'amplifier dans les années à venir, au vieillissement de la population, à de nouveaux comportements en matière de déplacement mais aussi et surtout à une forte évolution du comportement des consommateurs qui obligent tout le monde à se remettre en question, qui nous obligent à apporter la meilleure réponse à nos habitants et nos visiteurs ; cela en termes d'aménagement du territoire de façon à avoir un meilleur équilibre pour que chacun des territoires puisse trouver sa part de marché mais également en termes d'accompagnement des entreprises et de politique en faveur de tous les paramètres qui vont concourir au développement commercial.

Nous souhaiterions au travers de cette mission d'enquête pouvoir mettre en place une politique concertée d'équipement commercial ; il ne s'agit pas d'avoir une politique inhibitrice d'innovation, de recherche, au contraire il faut favoriser la recherche, l'innovation et avoir surtout comme objectif de trouver des équilibres de territoire mais également entre les différents acteurs. Cela ne se traduit pas par des notions de mètres carrés mais par une mise en place de paramètres qui permettent à chacun des acteurs de trouver sa part de marché, de développer son entreprise et les emplois qui y concourent.

Il nous faut ensuite développer une politique d'accompagnement des entreprises commerciales qui sont essentiellement des TPE et PME. Cela se travaille au sein d'une démarche qui se veut comme une conférence permanente du commerce, qui est cette mission d'enquête du Schéma régional de développement économique. Nous proposons d'élaborer un plan régional d'action pour l'amélioration des performances du commerce

parallèlement à la mise en place de cette réflexion d'aménagement du territoire.

Quels sont les plans d'action que nous proposons, qui peuvent évoluer au fur et mesure de notre réflexion ? Au travers du développement d'outils de modernisation du monde du commerce, en favorisant l'appropriation des nouvelles technologies par les commerçants et artisans, en redéveloppant des outils modernes de fidélisation, de communication, de promotion et d'image, en renforçant la formation toujours insuffisante – nous avons besoin de mettre en place des modules de formation à destination des chefs d'entreprise et des collaborateurs et des salariés –, en s'investissant dans la transmission d'entreprise. 30 à 35 % des commerces sont dirigés par des gens à quelques années de la retraite ; mettre une priorité sur la transmission d'entreprise c'est non seulement pérenniser les entreprises et leur rôle social et sociétal mais c'est également préserver les emplois, et avoir une sorte de continuité dans l'offre commerciale. Il nous faudra aussi travailler sur la façon de pouvoir fédérer les entreprises commerciales qui ont presque toutes une démarche indépendante et accompagner la restructuration des groupements de commerçants et d'artisans. Il faudra favoriser également les synergies entre le tourisme et le commerce ce qui n'est pas toujours fait. Il va falloir s'engager dans une politique à long terme sur la valorisation des métiers du commerce et des carrières à faire dans le commerce qui sont vecteurs d'emploi, vecteurs d'insertion mais aussi vecteurs de création d'entreprise et vecteurs de transmission d'entreprise.

Je voudrais au travers de cette mission d'enquête vous amener à partager cette ambition qui nous amène dans une démarche constructive de développement, d'innovation et visant à rendre notre territoire plus attractif aux entreprises commerciales qui pourraient d'ailleurs venir renforcer notre territoire.

M. de SAINTIGNON.– Y a-t-il des commentaires ? Je vous propose de lancer la mission d'enquête sous la présidence de M. COULON.

Un certain nombre d'élus sont présents, cette réflexion est partagée aussi au Conseil régional et je souhaiterais que Valérie LÉTARD et Myriam CAU s'expriment.

Mme LÉTARD.— Effectivement c'est un sujet que tous les élus régionaux quelle que soit leur sensibilité politique ont à cœur de mettre en avant dans la réflexion menée au sein de l'assemblée régionale. Ce travail que vous avez engagé sur différents aspects que l'on vient de voir aujourd'hui est essentiel à tous les niveaux. Peut-être aujourd'hui est-il important de rappeler combien les fonctions et les thématiques abordées sont complémentaires les unes des autres et devront toutes être abordées et pas l'une plutôt que l'autre. La présence de M. DURUFLÉ montre que l'impact que pourra avoir le développement des infrastructures au travers des contrats de projet sur les territoires est essentiel pour l'avenir du développement économique. Nous avons parlé de l'Audomarois, de la cristallerie d'Arques avec toutes les difficultés que cela représente dans l'évolution de l'activité économique dans les années futures ; cela montre quels efforts seront à faire sur ce territoire pour rattraper tout ce qui n'a pas pu être fait parce que ce n'était pas l'objet à ce moment-là : je pense aux transports urbains, au désenclavement de tous les modes de transport, au développement de structures de formations qualifiantes à proximité ; avec une entreprise comme celle-là la formation se passe en interne mais là ce ne sera plus le cas, il faudra faire en sorte que la population se forme à proximité en liaison avec le territoire. La stratégie de développement et les ambitions politiques des différentes commissions de ce Conseil régional et celles de l'État seront déterminantes pour redonner les conditions d'un développement économique sur ce territoire.

Ont été aussi évoquées les différentes composantes dont nous aurons besoin. Cela me permet de rappeler la complémentarité de l'action des politiques régionales au sein de cette stratégie de développement économique ; la commission qui s'occupe de la recherche et de l'innovation doit être investie à part entière dans la réflexion à vos côtés, Monsieur le Président. Les pôles de compétitivité montrent bien comment l'investissement

de la commission recherche doit se focaliser sur les filières d'excellence que nous avons identifiées avec le monde de l'économie, avec les gens que vous côtoyez au quotidien. De même pour la commission qui s'occupe de la formation professionnelle : nous devons être capables d'anticiper, avec le monde du travail, avec les partenaires sociaux, tant dans l'entreprise qu'en dehors pour les demandeurs d'emploi, avoir une vraie capacité à repérer les filières à développer et ne pas faire de la formation sans savoir si elle correspond véritablement à ce qui va se passer à court et moyen terme, avoir une véritable stratégie de développement de l'emploi en fonction du tissu économique présent et des nouveaux gisements d'activité. En effet on parle beaucoup des services à la personne. Nous avons une population de demandeurs d'emploi d'un bas niveau de qualification. Si nous sommes capables de la monter en qualification et de mutualiser les moyens, nous aurons peut-être la possibilité de développer un gisement d'activité énorme qui correspond à une population ne relevant pas toujours d'une activité telle qu'elle est proposée par l'entreprise ; l'industrie a besoin de gens avec un niveau de qualification assez élevé qui ne correspond pas toujours à une certaine partie du public, qui peut par contre accéder à un CAP petite enfance ou à d'autres formations de services à la personne. Si nous avons une vraie stratégie qui nous met davantage en contact avec ces populations, si nous allons au-devant de ces populations, nous pouvons avec des bilans de compétence renforcés, avec un vrai partenariat avec les services de l'emploi, travailler sur quelque chose qui nous permettra d'optimiser, de qualifier un maximum de ces publics éloignés de l'emploi.

Je voudrais terminer sur la formation et l'anticipation de ce qui va se passer. M. GRISET l'a évoqué pour le tissu commercial, il faut accompagner très vite le papy-boom. Il faut que la Région accompagne du mieux qu'elle le pourra et avec des moyens importants ce qui va constituer un enjeu déterminant. Il faut utiliser tous les services de la direction de la formation pour accompagner ce travail de formation non seulement à la qualification professionnelle mais aussi à la gestion dans l'optique d'une reprise

d'entreprise, ce qu'on ne propose pas toujours suffisamment aux gens sensibles à tel ou tel métier.

Nous devons avoir une vision vraiment globale, nous attaquer à tous les aspects de matière concomitante, en articulant les engagements et les directions des uns et des autres.

Mme CAU.– Je trouve intéressant dans cet exercice le fait de rechercher une cohérence territoriale tout en se préoccupant également d'innovation sociale. Les missions de recherche envisagées dans différents domaines me satisfont pleinement, ne serait-ce que celle sur les finalités de l'économie qui est un peu le chapeau des objectifs poursuivis mais aussi celle qui va être lancée sur la sécurisation de l'emploi professionnel. Ce sont des sujets extrêmement novateurs et c'est tout à l'honneur de notre région que d'essayer de s'en saisir, ce qui peut paraître présomptueux mais qui ne peut que nous réjouir dans la mesure où nous sommes tous associés à cette tâche.

Nous avons parlé de pôles de compétitivité, de filières d'excellence sur chaque territoire. Cela aussi est intéressant car chaque territoire a la recherche de son identité, de ses atouts, a des filières d'excellence à développer. À cet égard il serait intéressant que cette mobilisation des acteurs, des entrepreneurs, des chercheurs de toutes les branches professionnelles se fasse en mobilisant les partenaires sociaux, en leur accordant une place dans la gouvernance démocratique. Sur cette question des populations nous avons à réfléchir à des dispositifs innovants pour que cette approche en termes de pôle de compétitivité associe l'ensemble des partenaires d'un territoire, y compris les anciens salariés qui à un moment donné ont été porteurs de savoir-faire reconnus et qui encore aujourd'hui ont des choses à dire y compris sur l'innovation et la compétitivité de ces territoires.

Par ailleurs, je rejoins Valérie LÉTARD, il y a des gisements d'emplois. L'étude sur le BTP pilotée par M. MOREAU est révélatrice des recherches à faire en la matière. Cela a aussi été signalé sur les filières de l'environnement : c'est aujourd'hui un secteur d'avenir, la région ne doit pas être à la traîne,

l'agriculture biologique dans notre région est en perte de vitesse, stationnaire, ce qui est étonnant.

Pour terminer, le commerce, c'est aussi du développement durable quand on le pense tel que l'a précisé M. COULON. Cela interroge nos politiques de revitalisation urbaine, de mobilité et nos politiques de qualité de vie pour tous les habitants de cette région.

M. DE SAINTIGNON.– Je voudrais vous remercier de votre présence, de vos travaux, adresser un très chaleureux remerciement, au-delà de vous-mêmes, aux différents services des communautés d'agglomération, des intercommunalités, des chambres de métier et de commerce. Beaucoup ont travaillé sur ce rendez-vous d'aujourd'hui et ce sont leur intelligence, leur disponibilité qui font le résultat d'aujourd'hui. Je salue les services de la Région et Jean-Luc DELECLUSE qui ont travaillé au-delà même du raisonnable. Je voudrais envoyer un message de confiance et d'amitié à Françoise GROUSSON, qui est malade, qui aurait aimé être ici et qui est la chair de cette mission économique de la région, ainsi qu'à mes assistants qui ont beaucoup payé de leur personne. Je salue les chefs de service de l'action économique de la région qui sont des professionnels de très haute qualité et c'est probablement pour cela que nous atteignons ce type de résultat. Il y a une volonté politique de tous, le tour de table l'a démontré mais s'il n'y a pas de travail technique, de dialogue entre les techniciens, la politique ne peut jamais s'incarner. Elle l'a fait ce matin, c'est un début très prometteur. Je vous remercie très chaleureusement en vous précisant qu'un buffet vous attend en bas pour ceux qui souhaitent prolonger cette conversation.

La séance est levée à 12 heures 20.